

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**
Député d'Ille-et-Vilaine.

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **Emile Grimaud**

DIX-NEUVIÈME ANNÉE

QUATRIÈME SÉRIE. — TOME VII

(TOME XXXVII DE LA COLLECTION)

6^e Livraison. — Juin 1875.



NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1875.

TABLE DES ARTICLES

	Pages
I. LE DRAME POLITIQUE EN FRANCE AU XVI ^e SIÈCLE. — I. LE TRIOMPHE DE LA LIGUE, par M. Arthur de la Borderie	413
II. DOCUMENTS INÉDITS SUR LA RÉVOLUTION. — LE JUGEMENT DE M ^{me} DE SÉCILLON (1791), par M. l'abbé Piéderrière	428
III. LES ANCIENS HOPITAUX DE NANTES, par M. Eugène de la Gournerie	436
IV. SOUVENIRS DES GUERRES DE VENDÉE. — UN DÉJEUNER DE BIVOUAC, par M. l'abbé Augereau	449
V. LA BRETAGNE A L'ACADÉMIE FRANÇAISE. — VI. JEAN CHAPELAIN (1595-1674) (suite), par M. René Kerviler	452
VI. NOTICES ET COMPTES RENDUS. — <i>Rome capitale</i> , de M. Victor Fournel , par M. Lucien Dubois . — <i>Visites au Saint-Sacrement</i> , par M. l'abbé Goudé . — <i>Le Pôle et l'Équateur</i> , de M. Lucien Dubois , par M. Edmond Biré . — <i>La Vie rurale</i> , par M. J. utran , de l'Académie française.....	474
VII. CHRONIQUE, par M. Louis de Kerjean	482
VIII. BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE.....	492

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration de la *Revue de Bretagne et de Vendée* doit être adressé, *franc de port*, à M. ÉMILE GRIMAUD, Secrétaire de la Rédaction, place du Commerce, 4, à Nantes.

LE DRAME POLITIQUE EN FRANCE

AU XVI^e SIÈCLE

I

Le Triomphe de la Ligue.

Le Triomphe de la Ligue, tragédie nouvelle (à Leyde, de l'imprimerie de Thomas Basson, 1607), est bien moins, malgré son titre, une tragédie qu'un pamphlet politique dramatisé. J'ignore s'il n'en existe pas d'édition antérieure à celle de 1607, mais assurément la composition remonte plus haut, à dix-huit ans au delà, — le but évident de cette pièce étant la défense, l'apologie de l'assassinat des Guise, ordonné par Henri III, perpétré aux États de Blois, le 23 et le 24 décembre 1588.

Les acteurs sont presque tous des personnages historiques très-réels et très-connus, dont les noms se trouvent déguisés sous des anagrammes fort transparents. Il ne faut pas une grande perspicacité pour reconnaître, dans *Giesu* « roi imaginaire », Henri le Balafre, duc de Guise, — dans *Numiade* « vice-roi », le duc du Maine ou de Mayenne, son frère, — dans *Jeusoie* « aime-fer », le duc de Joyeuse, — dans *Valardin* « capitaine » et *Monserpiné* « catholique », *Lavardin* et *Monpensier*. Pour peu aussi qu'on se rappelle que, dans notre vieille orthographe l'*u* et le *v*, l'*i* et le *j* sont des lettres équivalentes, on découvrira du premier coup que *Visteie*, autre acteur du *Triomphe de la Ligue*, qualifié de « harangueur séditionnel »,

ne peut être autre qu'un *Jésuite*. Quant à *Constance* « garde-loix », c'est un nom de fantaisie, chargé de représenter le type du calviniste puritain et inflexible, c'est le vrai héros de la pièce qui a été certainement écrite par un huguenot, et pour *Nicodème* « timide », c'est le protestant honteux. Les autres personnages ne sont que des courriers, des écuyers, des chœurs.

L'intrigue est simple, ou plutôt il n'y en a pas, il n'y a que des scènes qui se succèdent, toutes convergeant vers un but unique : prouver chez les Guise le dessein formé d'usurper la couronne, de tuer le roi, de perdre la France et de faire entre-massacrer, s'il était possible, tous les Français, — d'où suit que le vil guet-à-pens des États de Blois devient, je ne dis pas seulement un acte de légitime défense, mais une œuvre patriotique, héroïque, sublime. Telle est toute l'inspiration de la pièce.

Elle s'ouvre par un long monologue du *garde-loix* Constance, qui déplore les malheurs de la France et appelle à son secours la pitié et l'assistance du Très-Haut. Cette prière ne manque pas de souffle et de grandeur :

O toi qui, pour sauver de la patte cruelle
De ces loups acharnés ton serviteur fidelle,
As, ceste nuit, campé près de moi sommeillant,
De tes anges élus le bataillon veillant;
Qui, malgré les haineux ⁴ de ta pauvre Église,
Au milieu de leurs dards nous tiens sous ta franchise,
Qui leur serres la bride ou lâches quand tu veux,
Qui assures nos pas, qui comptes nos cheveux,
Qui sais de combien d'ans nostre vie est bornée.
SEIGNEUR, préserve-nous, bénis cette journée!
Veuille, Éternel, garder la royale maison
De conseiller flatteur, de meurtrier et de poison.
Garde nos princes chers, le sénat, la noblesse
Et le peuple mourant... O Seigneur, ne délaisses
La déplorable France au plus fort du danger,
Pour gémir sous le joug du barbare étranger!
Ah! pauvre France, hélas! pitoyable et bénigne,

⁴ Les ennemis.

Tu as nourri l'aspic qui brèche ta poitrine :
Tu trouvas ces tyrans dans la fange jetés,
Tu les mis dans ton sein, tu les as allaités,
Tu leur as fait sucer de tes fils la substance,
Tu les as élevés... Mais, pour ta récompense,
Ils veulent, ces ingrats, de tes bras arracher
De tous tes chers enfants ton enfant le plus cher.

Ce *barbare étranger*, cet *aspic*, ces *tyrans*, tout cela désigne uniquement les Guise; cet *enfant* si cher à la France, qu'ils veulent arracher de ses bras, c'est le roi qu'ils veulent détrôner. Eux-mêmes s'en expriment clairement à la scène suivante, qui est une conversation intime entre les trois principaux chefs de la Ligue, *Giesu* (Guise), *Numiade* (Mayenne) et *Jeusoie* (Joyeuse). Ils sont tous les trois de fort belle humeur, très-satisfaits de l'état de leurs affaires. Guise le premier s'écrie :

La fortune nous rit, le ciel, la terre et l'onde
Semblent favoriser nos superbes desseins.

NUMIADE.

Nous voilà élevés aux honneurs souverains ;
Car les princes, les rois, pipés par nostre amorce,
Leurs sceptres vont ployer sous nostre jeune force.

GIESU.

L'un, pour entretenir de la Ligue le cours,
Les doubles pistolets nous offre pour secours.

NUMIADE.

L'autre promet d'armer la guerrière Allemagne;
Et ce duc montagnard ⁴ fait briller la campagne
De morions crêtés, menaçant toutefois
(Pour colorer son jeu) le peuple genevois.
Puis le riche clergé de la romaine Église,
Bien qu'avare et taquin, fournit à l'entreprise.

GIESU.

Ses beaux escus choisis nous pleuvent dans la main
Comme flocons neigeux sur l'Apennin hautain.

⁴ Le duc de Savoie.

NUMIADE.

Contre le naturel, l'or vient de Rome ès Gaules.

JEUSOIE.

Paris, second Atlas, nous soutient les épaules.

Et Joyeuse, une fois en train de parler, remonte jusqu'à l'origine de cette brillante situation et raconte tous les exploits prêtés au parti des Guise par ses ennemis, la conjuration d'Amboise, la Saint-Barthélemy, le prétendu empoisonnement de François de Valois, duc d'Anjou, frère d'Henri III, mort en 1584. Cependant tout n'est pas fini, le but c'est l'installation de la maison de Guise sur le trône de France; pour atteindre ce résultat, suivant Joyeuse, il faut encore un effort, mais ce sera le dernier :

Nous touchons à l'effet; mais il faut amuser
Le peuple murmurant et, subtils, l'abuser,
Lui promettant tenter le hasard des batailles
Pour modérer l'impôt, pour rabaisser les tailles;
Que, piteux, nous voulons de son col arracher
L'insupportable joug; que nous voulons tâcher
De changer en repos du Français le martyr,
Qui, sot, en nous croyant tombera dans un pire.
Car, ayant mis à bas la maison de Bourbon,
Leur roi ira passer le fleuve d'Achéron.

Guise a là dessus quelque scrupule, il se demande sous quel prétexte on pourra faire périr Henri III :

Quel subject prendrons nous, puisqu'il est catholique ?

JEUSOIE.

N'importe du subject! Le palais platonique
Sera son Louvre aimé... et pour tous serviteurs
Près de lui se tiendront les Euménides sœurs.

Cette réponse mythologique satisfait Guise, mais il a un autre souci, — craignant, dit-il,

Craignant que l'Espagnol, qui l'argent nous départ,
Ingrat à nos labeurs, nous fasse maigre part.

Mais Joyeuse, que rien n'arrête, lui fait cette réponse, peu révérencieuse pour Philippe II :

Hé, le vieil radoté! ne voit-il que la Parque
Est prête à l'envoyer dans l'infernale barque
Contre au vieil Caron que, tant qu'il a vécu,
Il a plus par l'argent que par le fer vaincu.

Au reste, continue Joyeuse, que Philippe II vive ou meure, peu importe, notre tâche est la même :

..... Il faut s'évertuer,
Sans aucune pitié, de ravir, de tuer!
Tout nous est juste et bon. Hé, qui voudrait se feindre?
Qui veut être honoré il se faut faire craindre.
Plus n'est ores besoin de titres ni d'aveux
Pour posséder un bien que dire je ne veux,
Puis donc qu'au ravisseur la force sert de titre,
Mieux vaut riche périr que de languir bêtire.
Fasse donc qui vaudra l'hypocrite ou bigot:
Qui aura des escus, il sera huguenot.

Et tout huguenot ou réputé tel sera pillé, bien entendu. Quant au bien que Joyeuse ne veut pas nommer, c'est évidemment le trône.— Telles sont les couleurs sous lesquelles l'auteur du *Triomphe de la Ligue* nous peint le parti des Guise. En face de cette ténébreuse association de brigands et de voleurs, il place, comme contraste, une grande scène, qui forme à elle seule tout le second acte.

Les Guise ont réussi à faire révoquer les édits de tolérance accordés aux calvinistes; de rechef la persécution sévit contre eux, et un certain nombre de protestants, effrayés par le péril, quittent le prêche pour la messe, tout en restant cependant dévoués au fond du cœur à la réforme. Constance, le huguenot modèle, ne connaît point de telles faiblesses; il proteste hautement contre l'iniquité triomphante et adjure Dieu de se lever pour défendre son peuple :

O Dieu, qui es toujours l'asile et la défense
De ton peuple affligé, vois notre pauvre France;
Vois tes tendres enfants couverts de tous méchefs;
Vois les glaives penchants dessus nos tristes chefs;

Vois ta pauvre Sion comme en terre abattue,
 Vois ta fille la Paix, déchirée et rompue;
 Vois Moïse en mépris; vois, Seigneur, que ton nom
 Couvre des ravisseurs l'ardente ambition,
 Couvre leur cruauté et leur félonne rage;
 Accours donc et t'oppose à ce mutin orage!
 Nous confessons, hélas! que tu es enflammé
 Justement contre nous. Nous avons allumé
 Par nos crimes sanglants le brasier de ton ire,
 Nous t'avons offensé... Mais nous veux-tu détruire?
 Las! père juste et bon, modère ton courroux,
 Et retiens, en frappant, la pesanteur des coups!

Nicodème, protestant timide, trembleur, défectionnaire, survient,
 entend les derniers vers, et s'écrie :

Comment osez-vous bien parler de Dieu encore?
 N'avez-vous point de peur que l'on vous fasse enclorre
 Au ventre d'un cachot, et finir pauvrement
 Le reste de vos jours en misère et tourment?
 Ne redoutez-vous point qu'un ligueur vous écoute?

CONSTANCE.

Je ne crains que mon Dieu, lui tout seul je redoute.

Vers qui a eu évidemment l'honneur d'être imité ou plutôt presque
 copié, par Racine (*Athalie*, act. I, sc. 1) :

Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte.

Nicodème reprend :

Quoi! voulez-vous chercher un violent trépas?

CONSTANCE.

Je ne le cherche point, mais je ne le crains pas.

NICODÈME.

Vous n'avez point d'effroi de la mort effroyable?

CONSTANCE.

Elle est commune à tous, partant inévitable;
 Mais aux enfants de Dieu elle n'est plus la mort,
 Ains seulement le pont par lequel l'homme sort

Des misères du monde, — et sans la mort bénigne
 L'homme ne pourroit voir la lumière divine.

NICODÈME.

Je le crois comme vous, — et la crains toutefois.

CONSTANCE.

Qui croit bien ne craint pas!.....

NICODÈME.

..... Mais avez-vous envie
 De vous opiniâtrer et perdre votre vie?

CONSTANCE.

Je ne la sçaurois perdre, elle est en trop bon lieu :
 Le nombre de mes ans est en la main de Dieu.

Voilà de beaux vers, de grandes pensées, de nobles sentiments.
 De ces hauteurs, il est vrai, nous tombons bientôt dans les petites
 de la secte. Nicodème hante par peur les églises catholiques,
 Constance lui en fait un crime énorme, l'accusant d'adorer les
idoles, de faire hommage à l'*antéchrist* et de *renoncer l'Éternel*.
 En vain le pauvre Nicodème, pour se disculper, répond :

..... Je n'ai pas renoncé
 Dieu, ni sa sainte loi, ains seulement pensé
 A m'ôter du danger.

Constance réplique aigrement :

..... C'est trop maigre réponse :
 Qui ne confesse Christ pleinement, le renonce.

NICODÈME.

Dieu sçait que dans mon cœur je l'ai seul réclamé.

CONSTANCE.

Voire! mais c'est un lieu où il est blasphémé.

NICODÈME.

Le corps tout seul y va.

CONSTANCE.

Pensez-vous qu'il ne porte
 Le cœur avecques luy? Laissez-vous à la porte
 Du temple profané votre esprit tremblotant,

Pour, à votre retour, le reprendre en sortant?.....
 Un même Créateur nous a fait âme et corps :
 A luy est le dedans, à luy est le dehors.
 Il veut ce tout ou rien, et jamais ne partage
 Avec Satan banni l'homme son héritage.

Ce ferme langage ébranle Nicodème, qui fait son *mea culpa* :

Je ne veux disputer contre la vérité,
 Je sçais que j'ai failli, mais.....
 Si je ne l'eusse fait, des officiers sévères
 Faisoient vendre mes biens à l'encan, aux enchères.

CONSTANCE.

Pour les biens deviez-vous quitter l'auteur du bien ?

NICODÈME.

Que ferois-je pauvre si je n'avois plus rien ?

CONSTANCE.

O mondain abusé, courant au vain remède,
 Qui ne possèdes rien, que le bien seul possède!
 Pensez-vous échapper aux ravissantes mains,
 Vous pensez-vous sauver des tourments inhumains,
 Pour avoir du Seigneur oublié les promesses
 Et, aveugle, adoré le monde et ses richesses?

NICODÈME.

Las! nos petits enfants en auroient bien besoin!

CONSTANCE.

Dieu nous les a donnés, Dieu en aura le soin.

NICODÈME.

Les pourrions-nous laisser en si grande misère?

CONSTANCE.

Celui n'est délaissé qui a Dieu pour son père.
 Il ouvre à tous la main; il nourrit les corbeaux,
 Il donne la viande aux petits passereaux,
 Aux bestes des forêts, des prés et des montagnes.....
 Tout vit de sa bonté. Hé! l'homme, qu'il a fait
 De tous les animaux l'animal plus parfait,
 L'homme, qu'il a formé à sa sainte semblance,
 Seroit-il seul privé de sa riche abondance?

Racine s'est encore souvenu de ces vers pour les imiter de fort près, quand il fait dire à Joas, dans *Athalie* (acte II, scène VII) :

Dieu laissa-t-il jamais ses enfants au besoin?
 Aux petits des oiseaux il donne leur pâture,
 Et sa bonté s'étend sur toute la nature.

Cet argument, qui devait être repris par un grand poète, ne touche point Nicomède, bien plus ému des persécutions intentées, selon lui, aux fidèles calvinistes. Cette main, ce secours de Dieu que vous nous promettez, dit-il à Constance, je ne le vois point!

..... Au contraire, je voi
 Ceux qui sont demeurés dans la chrétienne loi
 Pillés, battus, bannis; le malheur les surmonte;
 Leurs plus proches parents de les nommer ont honte;
 On les met en prison, on les fait torturer;
 Le fouet, le fer, le feu leur convient endurer.
 La patrie à regret pour enfants les avoue,
 L'on en fait moins d'état que de fange et de boue,
 Sinon pour les surprendre et pour les martyrer.
 Bref, c'est le but commun où tous veulent tirer,
 Pour avoir du Seigneur maintenu la parole;
 Voilà qui me fait peur!

CONSTANCE.

Voilà qui me console:

Ma force vient de là!....

Ce cri de Constance touche au sublime; mais il fallait l'appuyer de trois ou quatre vers énergiques et s'en tenir là; au lieu de cela, notre poète délaie son idée en une cinquantaine d'alexandrins; c'est toujours la plaie au XVI^e siècle, surtout chez les tragiques: ils ont assez souvent de belles pensées, de fiers mouvements, mais au lieu de leur garder toute leur force en les contenant dans une forme brève et serrée, ils les épuisent, les énervent par un délayage qui ne s'arrête qu'après avoir fatigué, endormi le plus patient des lecteurs¹.

¹ Pour montrer ce que deviennent, avec cette méthode, les meilleures inspira-

Quoi qu'il en soit, cette scène de Constance et de Nicodème est belle, elle a un caractère de grandeur morale qui mérite d'être remarqué, et de plus elle nous initie aux dissensions intestines du parti huguenot.

Le troisième acte contient deux scènes, l'une entre Guise, Mayenne et Lavardin, la seconde entre les deux premiers d'une part, et de l'autre Constance et Montpensier.

Lavardin est un ligueur modéré, prévoyant, qui ne s'aveugle pas sur les difficultés de l'entreprise et les expose sans détour au duc de Guise, avec toute la franchise d'un soldat. Mais Guise ne s'arrête à rien, il ne croit qu'à son bonheur, à son étoile, ce serait, d'après cette peinture, le premier fanfaron de l'univers; écoutez-le, au début de cette scène, s'écrier :

O flambeau radieux, claire lampe du monde,
Qui mesure en un jour cette machine ronde,
Qui, promenant ton char par le vague univers,
Vois les plaines, les monts, les ondes, les déserts,
Peux-tu choisir aucun sur la terrestre masse
Qui, favori du ciel, en bonheur me surpasse?
Nul n'est semblable à moi en fortune et vertu!
La victoire me suit sans avoir combattu.
Je fais France ployer, ma nourrice ancienne,
Sous le fer rigoureux de ma rude cadène¹;
J'ai par force son roi à mon vouloir rangé;
J'ai prodigué l'argent de l'avare clergé;
Je tiens la cour en bride, et lorsque je dispose
Du maniment d'Etat, chacun a bouche close.....

VALARDIN.

Je crains.....

NUMIADE.

Que craignez-vous?

tions, voici, par exemple, quatre vers de la tirade où Constance développe la sublime exclamation qu'on vient de citer :

Le fer, le feu, la croix, les assauts périlleux
Sont les sceaux pour marquer les fidèles exilés
De ce père piteux qui, lorsqu'il veut nous battre,
Prend d'une main l'épée et de l'autre l'emplâtre.

¹ Cadène, chaîne, du latin *catena*.

VALARDIN.

Les Bourbons preux et forts.

GIESU.

Nous avons les moyens de dompter leurs efforts.

.....

NUMIADE.

Ils n'ont point de secours s'ils ne l'ont d'Angleterre.

VALARDIN.

Quand sages ils voudront ensemble se ranger,
Ils n'auront pas besoin d'un secours étranger;
D'un cœur âpre et bouillant la noblesse animée
Grossira par milliers cette française armée.....

GIESU.

Je ne crains ni le roi, ni princes, ni justice.

VALARDIN.

Vous bravez bien le roi, mais craignez qu'à la fin
Il ne vous fasse voir qu'il est accort et fin.

GIESU.

Nous adoucirons bien l'aigréur de ses colères.

VALARDIN.

Hé, que lui ferons-nous?

GIESU.

Qu'a-t-on fait à ses frères?

VALARDIN.

Sa mort apporterait un extrême malheur.

GIESU.

Sa mort m'élèvera en extrême grandeur.

VALARDIN.

On blâmera partout une œuvre si félonne.

NUMIADE.

Qui craint d'être blâmé n'usurpe la couronne.

On le voit, le but est toujours le même : prouver que le duc de Guise veut usurper la couronne, pour cela au besoin tuer le roi, et même l'on insinue ici fort adroitement que c'est lui ou son parti

qui a déjà fait mourir François II et Charles IX : accusation stupide. Quant à Lavardin, le cas qu'il fait des Bourbons permet de le croire disposé à ne pas suivre Guise jusqu'au bout. Il revient encore un peu plus loin sur ce sujet et dit, en parlant du roi de Navarre :

N'est-ce une espine au pied, n'est-ce une forte barre
Pour borner nos desseins ?

GIEU.
Il diffère de loi ¹.

VALARDIN.

Mais chacun le cognoist vrai successeur du roi.
Il est né tout sçavant, tout roi, tout capitaine;
Les travaux l'ont rendu indomptable à la peine;
Sa mémoire est heureuse, — et qui voit sa grandeur,
Lui est, miracle ! acquis soudain pour serviteur.

Ce bel éloge du Béarnais fait éclater Guise et le force à révéler le fond de son cœur ; il désire bien la couronne sans doute et il espère bien l'avoir, mais ce qu'il désire plus encore et où il est, en tout cas, sûr de réussir, c'est le massacre et la ruine des Français. — « Fortune ni destins, » s'écrie-t-il,

Fortune ni destins ne sçauraient m'empesche
De, brave, exterminer cette race ennemie.
De cette main dépend et leur parque ² et leur vie.
Je vomirai sur eux la mort, l'effroi, l'horreur...
Cent à cent, mille à mille ils seront attrapés
Et dans leur tiède sang nos coutelas trempés.

.....
La victoire est à nous, moyennant qu'il en meure :
Tombent pêle-mêlés ! que les humides flots
Rougissent de leur sang ! qu'un tout seul de leurs os
Ne demeure à froisser ! que des canons la foudre,
Pirouettant leurs corps, les convertisse en poudre !
D'un ou d'autre parti ne m'en chaut toutefois ;
Tous me sont odieux pour estre tous François ;

¹ C'est-à-dire, il est huguenot.

² Et leur mort et leur vie.

C'est mon but principal ; maintenant il ne reste
Que d'avancer l'effet de ce complot funeste.

Et comme un pareil complot ne peut trouver de fauteurs qu'en enfer, Guise appelle à son aide les Furies :

Sortez doncques, sortez des antres de Pluton,
O crineuse Mégère, ô cruelle Alecton ;
Appelez Tisiphone, et vomissez la rage
Au cœur de ces guerriers !
..... Que le fils sanguinaire.
D'un parricide estoc brèche le cœur du père !
Que le père abruti égorge, furieux,
Son misérable enfant ! qu'un hurlement hideux,
Un cri continuel, une voix funérale
Temoigne dans les airs la ruine finale
De ces braves Gaulois, jadis tant redoutés,
Et par leur propre main en un moment domptés !
Lors chascune de vous ¹, de tout malheur prodigue,
Nous tiendrons pour appui de nostre sainte Ligue.

Voilà les sentiments, voilà le langage que ces pieux et purs huguenots, dont Constance était le type, prêtaient charitablement à leurs adversaires. Littérairement, ce qui est absurde, c'est de faire ainsi parler Guise devant Lavardin, ligueur assez tiède et d'ailleurs Français, que ce dessein abominable pour la destruction de tous les Français ne peut manquer de révolter et de finir par détacher de la Ligue. On s'explique mieux, par exemple, qu'après nous avoir donné le hideux spectacle de cette rage anti-française, le poète nous présente et nous fasse entendre le *Chœur de l'Etat à deux doigts de son malheur mortel*.

Pour *Monserpiné*, c'est-à-dire Montpensier, il est catholique, mais royaliste et anti-ligueur ; aussi l'entendons-nous d'abord geindre, de concert avec Constance, sur le malheur des temps et les progrès déplorables de l'autorité des Guises. Entre eux deux, voici le dernier coup de pinceau qu'ils donnent au portrait du Balafre :

¹ Chacune des Furies.

MONSERPINÉ.

Pour masquer le venin d'un cœur ambitieux,
Il fait or le courtois, le doux, le gracieux,
Prodigue de saluts.

CONSTANCE.

Ces feintes bonnetades
Sont autant de poignards, sont autant d'estocades
Qu'en l'esprit il nous darde, et crocodil larmeux,
Pour nous dévorer vifs, il fait or le piteux.

MONSERPINÉ.

Son fard est découvert, et son voilé visage
Ne peut dissimuler son perfide courage¹;
Il est tout transporté... Mais, l'est-ce pas icy
Avec le duc son frère ?...

En effet, Guise et Mayenne se présentent et le premier commence par s'étonner de trouver un catholique, Montpensier, en causerie amicale avec un huguenot. Ainsi engagée, la discussion, on le devine, s'échauffe bientôt et devient fort vive; nous ne la suivrons pas; elle est longue et peu intéressante, parce que, les sentiments de tous les personnages en présence étant déjà connus, elle ne donne guère lieu qu'à des répétitions. Voici cependant un mot de Constance bon à noter :

Qui engloutit le sang le revomit aussi;
Et jamais le tyran, — tant soit-il grand monarque, —
N'attend que d'un licol ou d'un poignard sa parque !

Notez que Constance est le huguenot modèle, docteur, puritain : voilà pourtant, très-formellement professée par lui et avant l'assassinat de Henri III, cette doctrine du régicide ou tyrannicide, si àprement reprochée par les calvinistes aux jésuites et aux ligueurs.

Cette scène finit par une tirade de Montpensier, qui est une belle profession de foi des catholiques royalistes ou, comme on les appe-

¹ C'est-à-dire son perfide dessein.

lait, des *politiques* d'alors. Guise lui ayant dit, à propos du roi de Navarre :

Si vous voulez porter la querelle mauvaise
De ce roi huguenot, faites-en à votre aise;
Ne vous contraignez point. Il viendra quelque jour,
Propre à récompenser un chacun à son tour.

Montpensier lui répond :

Je n'entends point porter une injuste querelle;
Onques fait déloyal n'entra en ma cervelle.
Je marche d'un pas franc, je suis sincère et rond,
Et jamais lâcheté ne fit rougir mon front.
J'imité mes ayeux, suivant leur loi antique.
Je suis né catholique et mourrai catholique,
Mon estoc est connu. — Mais il ne s'ensuit pas
Que je doive assister vos parricides bras.
Non, je ne porte pas une âme déloyale
Pour trahir inhumain ma province natale¹;
Mon cœur n'est point bâtard, je suis de France né,
Et, comme tel, je fus en naissant destiné
A prodiguer mon sang pour la juste défense
De l'État balançant² par votre violence.
Dampnée ambition!... Quoi donc qu'en ces discords
Vous tapissiez nos champs de fer, de feu, de morts,
Quoi qu'à nous exiler cette Ligue s'efforce,
Nous ne craignons jamais votre débile force !
Enragez, tempêtez, briguez de toutes parts;
Faites onder au vent un millier d'étendards:
Appelez l'Espagnol, appelez les Tartares,
Les Mores frisés et les Scythes barbares.....
Tout cet amas ligueur ne nous ébranlera
Tant qu'un seul pied françois la terre foulera!

ARTHUR DE LA BORDERIE.

¹ Ma patrie.
Chancelant.

(La fin prochainement.)

LE JUGEMENT DE M^{ME} DE SÉCILLON

— 1794 —

Les premiers événements insurrectionnels dans le Morbihan, en 1793, ont été racontés par plusieurs historiens. Il leur est nécessairement échappé beaucoup de faits, et, parmi les faits oubliés, en voici un qui a son importance et sa signification.

Une grande fermentation existait dans les esprits en 1792. Une partie de la noblesse passait à l'étranger. Les prêtres, fidèles à la constitution de l'Église et à l'unité de la foi, commençaient à se cacher, ou, vers les mois de juillet et d'août, au bas d'un acte de baptême ou de mariage, inscrit pour la dernière fois aux registres de la paroisse, ils ajoutaient à leurs signatures ces mots, profondément pénibles : *Partant pour l'exil*. Les gens des campagnes ne vivaient plus que d'inquiétudes et d'angoisses; ils avaient une grande foi religieuse et des besoins incessants à consoler... Les consolations disparaissaient avec les prêtres, leurs pères en Dieu et leurs vieux amis, et les âmes allaient être en péril.

Le district de la Roche-Bernard vivait sous ces impressions douloureuses. Quelques gentilshommes s'étaient réunis plusieurs fois dans la solitude du manoir de Branféré. Les paysans ne demandaient plus qu'un prétexte pour se soulever; un motif, puissant à leurs yeux, s'offrit à eux, au commencement de mars 1793 : la réquisition. — « Puisqu'il faut mourir, se dirent-ils, mieux vaut mourir dans son village, en défendant son foyer, ses biens, sa famille, sa religion, et aussi l'espérance du retour à un ordre de choses meilleur. »

On se souleva donc en grand nombre, et, faute d'armes, on prit des bâtons, des fourches, des faux, des piques improvisées et autres instruments pareils. Le soulèvement, parti de Muzillac, Noyal, Questembert, se grossit des volontaires des communes voisines, jusqu'à Redon. Sous le nom de régiment de la *Mailloche*, il s'arrêta à Aucfer, pour se disperser ensuite.

Or le château de Tregouët, situé dans la commune de Béganne, était sur les lieux que parcouraient les insurgés. M^{me} de Sécillon l'habitait. Elle eut donc des rapports nécessaires avec eux et avec leur chef de circonstance, nommé Gardon. Son procès, ou plutôt son acte de condamnation, nous exposera ces rapports, d'une manière plus ou moins véridique. En tous cas, une fois les insurgés disparus, elle se trouva seule en présence des agents de la République. Elle fut saisie et mise en prison, où elle demeura près d'un an. Enfin, le jour de son jugement arriva; elle fut condamnée à mort.

L'acte qui renferme cette peine porte à un tel point le cachet de son temps, que je me ferais un reproche d'y rien changer. Je l'ai copié sur une affiche, faite en vertu des prescriptions du jugement, et qui servait à recouvrir les actes de décès de 1794, à la mairie de Noyal-Muzillac. Voici cette pièce :

Au nom du peuple français.

JUGEMENT

DU TRIBUNAL CRIMINEL DU DÉPARTEMENT DU MORBIHAN,
SÉANT A LORIENT,

Qui condamne à la peine de mort Jeanne-Louise Champaux, ci-devant noble, demeurant à Tregouët, sur la commune de Béganne, district de la Roche-Sauveur (Roche-Bernard), convaincue d'avoir pris part aux émeutes contre-révolutionnaires qui ont éclaté dans le district de la Roche-Sauveur, au mois de mars 1793; d'avoir fourni des subsistances aux brigands; d'avoir donné des armes à ses domestiques et fermiers, et d'avoir encouragé les esprits à se porter à la révolte.

Du 6 ventôse, l'an second de la république française, une et indivisible (24 février 1794).

Audience du tribunal criminel du département du Morbihan, séant à Lorient, où étaient les citoyens J.-M. Raoul, président; J. Néron, J. Lefur et A.-M. Brullé, juges.

François-Marie Marion, accusateur public, poursuivant en vertu de sa plainte du premier de ce mois,

Contre Jeanne-Louise Champaux, veuve de Louis-François Sécillon, ancien capitaine d'infanterie, ci-devant noble, demeurant à Tregouët, commune de Béganne, district de la Roche-Sauveur.

Vu par le tribunal criminel du département du Morbihan, séant à Lorient, la plainte de l'accusateur public, en date du premier de ce mois, portant que l'agent national du district de la Roche-Sauveur lui a dénoncé Jeanne-Louise Champaux, veuve Sécillon, comme ayant pris une part très-active aux émeutes contre révolutionnaires, qui ont éclaté, au mois de mars dernier, dans le district de la Roche-Sauveur :

1° En fournissant des vivres aux brigands rassemblés à Aucfer (près de Redon);

2° En armant ses domestiques et fermiers, pour les faire se réunir aux rebelles;

3° En encourageant les esprits à se porter à la révolte;

Requérant ledit accusateur public, qu'acte lui fût décerné de sa plainte, et audience fixée, tant pour l'interrogatoire de l'accusée, que pour l'audition des témoins : laquelle plainte a été expédiée par le président du tribunal, et l'audience fixée à ce jour et heure;

Vu l'interrogatoire subi à la barre du tribunal, et reçu par cahier déposé du présent, de la veuve Sécillon, duquel il résulte :

1° Qu'interrogée si elle a fourni des subsistances aux brigands, et quelle quantité, elle a répondu qu'elle a été obligée d'en fournir, dans la crainte d'être incendiée, ce dont on la menaçait, et qu'à deux fois différentes elle a envoyé à Aucfer un demi-tonneau de grain et deux barriques de cidre;

2° Qu'interrogée quelles étaient les personnes qui lui avaient fait ces menaces, elle a répondu ne les point connaître;

3° Qu'interrogée si elle connaissait quelqu'un des chefs des brigands, et si elle avait eu quelque liaison avec eux, elle a répondu que non;

4° Qu'interrogée sur les moyens qu'elle employait pour faire parvenir les subsistances à Aucfer, elle a répondu qu'on la forçait de se servir de ses fermiers;

5° Qu'interrogée si elle avait un domestique mâle, et si ce domestique n'avait pas été envoyé par elle rejoindre les brigands, elle a répondu que son domestique avait été contraint de marcher;

6° Qu'interrogée si, après la dispersion des brigands du district de la Roche-Sauveur, elle a reçu ce domestique, elle a répondu que oui;

7° Qu'interrogée si elle avait déclaré aux administrations les faits précédents, elle a répondu que non;

8° Qu'interrogée si elle n'est pas de caste ci-devant privilégiée, elle a répondu que oui;

9° Qu'interrogée si elle n'a pas deux enfants mâles émigrés, elle a répondu qu'elle avait deux garçons à Paris, et qu'elle ne sait pas ce qu'ils sont devenus depuis plus d'un an;

10° Qu'interrogée enfin si elle n'a pas engagé plusieurs personnes à se réunir aux brigands; si elle ne disait pas qu'il fallait prendre courage et n'avoir pas peur; si elle n'avait pas menacé des patriotes de les retrouver sous peu de temps, elle a dénié les interrogats;

Vu les déclarations des témoins assignés à la requête de l'accusateur public, et reçues audience tenante, en présence de l'accusée, desquelles déclarations il résulte :

1° Que la veuve Sécillon, dans le courant du mois de mars dernier, a fait rendre à Aucfer du pain, des grains et du cidre, pour la subsistance des brigands, qui disaient entre eux hautement que s'ils travaillaient bien, la veuve Sécillon leur en aurait envoyé davantage;

2° Qu'un citoyen patriote, et dont les propriétés avaient été dévastées par les brigands, fut contraint, par leur chef, de se ren-

dre chez l'accusée, pour lui *demand*er si elle avait envoyé des vivres à Aucfer, et que l'accusée répondit que déjà elle avait envoyé du pain, et qu'elle se préparait à envoyer du grain et du cidre ; — qu'en tenant ce langage, la veuve Sécillon, bien loin d'avoir l'air d'agir par la contrainte, semblait, au contraire, n'agir que de son propre mouvement, s'y prêter même avec joie, et d'après des arrangements faits entre elle et Gardon, chef des brigands ; que l'accusée dit même à ce citoyen *qu'il ne fallait pas avoir peur ni se décourager* ;

3^o Que le domestique et les fermiers de la veuve Sécillon étaient au rassemblement d'Aucfer, armés de fusils et de pistolets, qu'ils disaient tenir de leur maîtresse ;

4^o Que dans l'incursion des brigands dans le district de la Roche-Sauveur, ils n'ont point passé dans le canton habité par la veuve Sécillon ; qu'ainsi elle n'a pas été contrainte d'agir comme elle l'a fait, ni menacée du feu ;

5^o Que l'incivisme et l'aristocratie de la veuve Sécillon sont notoires dans le district de la Roche-Sauveur, et que, peu de temps avant l'entière évacuation de ce district, et lorsque les brigands menaçaient la ville de Nantes, un citoyen chargé par les administrations de séquestrer les biens de l'accusée pour l'amende encourue par l'émigration de ses fils, fut par elle menacé, en lui disant *que sous peu de temps elle l'aurait retrouvé* ;

6^o Que des débats qui ont eu lieu entre les témoins et l'accusée, il en est résulté que celle-ci a été obligée de convenir d'une partie des faits par elle déniés dans son interrogatoire ;

Après avoir entendu l'accusateur public dans ses conclusions, et l'accusée dans ses moyens de défense,

LE TRIBUNAL DÉCLARE

1^o Qu'il est constant que la veuve Sécillon a pris une part active dans l'émeute contre-révolutionnaire qui a éclaté, au mois de mars 1793, dans le district de la Roche-Sauveur ;

2^o Qu'elle a maintenu l'attroupement, en fournissant aux rebelles des moyens de subsistance ;

3^o Qu'elle n'a point agi en cela par la contrainte, mais de son propre mouvement ;

4^o Qu'elle connaissait Gardon, chef des brigands, et que, de son propre aveu, ce chef a été chez elle pendant ces troubles ;

5^o Qu'elle a encouragé des citoyens à se porter à la révolte, et qu'elle a envoyé ses fermiers et ses domestiques armés au rassemblement d'Aucfer ; — qu'ainsi elle a été instigatrice et provocatrice de cette révolte ;

6^o Que la veuve Sécillon est ci-devant noble.

En conséquence, le tribunal condamne Jeanne-Louise Champeaux, veuve Sécillon, à la peine de mort ; — ordonne qu'elle sera, dans les vingt-quatre heures, livrée à l'exécuteur des jugements criminels, pour subir son jugement sur la place de la Montagne, en cette commune de Lorient ; et déclare ses biens acquis et confisqués au profit de la République. Le tout en exécution des lois du 19 mars et 5 juillet 1793, dont les articles ont été lus, et qui portent :

LOI DU 19 MARS 1793.

ART. 1^{er}. — Ceux qui sont ou seront prévenus d'avoir pris part aux révoltes ou émeutes contre-révolutionnaires qui ont éclaté ou qui éclateraient à l'époque du recrutement dans les différents départements de la république ; et ceux qui auraient pris ou prendraient la cocarde blanche ou tout autre signe de rébellion, sont hors la loi. En conséquence, ils ne peuvent profiter des dispositions des lois concernant la procédure criminelle et l'institution des jurés.

ART. 4. — Ceux qui, ayant porté les armes ou ayant pris part aux attroupements et à la révolte, auront été arrêtés sans armes ou après avoir déposé les armes, seront envoyés à la maison de justice du Tribunal criminel du département, et après avoir subi un interrogatoire, dont il sera tenu note, ils seront, dans les vingt-quatre heures, livrés à l'exécuteur des jugements criminels, et mis à mort, après que les juges du tribunal auront déclaré que les détenus sont

convaincus d'avoir porté les armes parmi les révoltés, ou d'avoir pris part à la révolte. Le tout sauf la distinction expliquée dans l'article six.

ART. 6. — Les prêtres, les *ci-devant nobles*, les *ci-devant seigneurs*, les émigrés, les agents et domestiques de toutes ces personnes; ceux qui ont eu des emplois ou exercé des fonctions publiques dans l'ancien gouvernement ou depuis la révolution; ceux qui auront *provoqué ou maintenu quelques-uns des attroupements* des révoltés; les chefs, les instigateurs, ceux qui auront des grades dans les attroupements, etc., subiront la peine de mort.

ART. 7. — La peine de mort, prononcée dans les cas déterminés par la présente loi, emportera la confiscation des biens, et il sera pourvu, sur les biens confisqués, à la subsistance des pères et mères, femmes et enfants, qui n'auraient pas d'ailleurs des biens suffisants pour leur nourriture et entretien, etc.

LOI DU 5 JUILLET 1793.

Sont réputés chefs d'émeutes et révoltes, dont il est parlé dans l'article premier de la loi du 19 mars: les membres des comités de régie et administration, soit pour leur direction, soit pour le vêtement, l'armement, équipement et les subsistances des révoltés; ceux qui signent des passe-ports; ceux qui enrôlent. Seront pareillement réputés chefs des dites émeutes ou révoltes: les prêtres, les *ci-devant nobles*, les *ci-devant seigneurs*, les émigrés, les administrateurs, les officiers municipaux, les juges, les hommes de loi, qui auront *pris part* dans lesdites émeutes et révoltes. En conséquence, ils seront, comme les chefs eux-mêmes, punis de mort.

Ordonne le tribunal, que le présent jugement sera mis à exécution dans le délai fixé, à la diligence de l'accusateur public, que copies collationnées en seront adressées à qui de droit, et qu'il sera imprimé et affiché dans toutes les communes du département.

Fait, et prononcé à l'accusée, par le président, lesdits jour et an, à huit heures du soir.

Signé au registre: J.-M. RAOUL, président; J. NÉRON, J. LEFUR et BRULLÉ, juges. L. DAUBIN, commis-juré.

Au nom de la République, il est ordonné à tous huissiers, sur ce requis, de mettre ledit jugement à exécution; à tous commandants et officiers de la force publique de prêter main forte, lorsqu'ils en seront légalement requis; et aux commissaires nationaux près les tribunaux, d'y tenir la main. En foi de quoi le présent jugement a été signé par le président du tribunal et par le greffier.

J.-M. RAOUL, président; L. DAUBIN, commis-greffier.

A Lorient, imprimerie de veuve Baudoin, rue du Port, n° 10.

En livrant au public de pareils actes, je n'ai point l'intention de faire de récriminations; mes vues sont charitables, Dieu le sait, mais l'histoire, pour avoir ses enseignements utiles, doit être véridique; les institutions comme les hommes se connaissent à leurs fruits. Si nous voyons, dans certains systèmes politiques comme dans leur application, la subversion des lois morales, chrétiennes et sociales, nous devons les éviter: la justice et la vérité seules demeurent et se font bénir éternellement.

L'ABBÉ PIÉDERRIÈRE.



LES ANCIENS HOPITAUX DE NANTES

HISTOIRE ADMINISTRATIVE DES ANCIENS HOPITAUX DE NANTES, par M. Léon Maître, membre de la société de l'École des Chartes, officier d'Académie, archiviste de la Loire Inférieure, publiée d'après les documents originaux. — Nantes, chez l'auteur, impasse Vignole, 1. In 8°, 6 fr.

Nous ne saurions trop nous applaudir de voir le trésor de nos archives tombé entre les mains d'un pionnier tel que M. Léon Maître, qui n'a point coutume de laisser les trésors enfouis. En moins de dix ans, il nous a donné un important ouvrage sur les *Écoles épiscopales et monastiques de l'Occident, depuis Charlemagne jusqu'à Philippe-Auguste*, un aperçu du *Maine sous l'ancien régime*, un *Tableau de cette même province pendant les Assemblées de 1787 et la convocation des États Généraux*, une *Histoire des hôpitaux de Laval*, une étude sur les *Ecoles primaires du comté Nantais* que n'ont point oubliée les lecteurs de la *Revue*, un *Inventaire du trésor des chartes des ducs de Bretagne*, etc., etc.

Aujourd'hui, M. Maître publie l'*Histoire administrative des hôpitaux de Nantes*. Convenons-en tout d'abord, le sujet n'est pas riche. Nantes, qui est certainement une des villes de France les plus pieuses et les plus charitables, et qui possède aujourd'hui de si beaux monuments de piété et de charité, en avait autrefois fort peu de remarquables. On peut même dire qu'au point de vue monumental, sa cathédrale méritait seule quelque attention; et cependant ce n'était qu'un assemblage bizarre de deux édifices disparates et dont aucun n'appartenait d'ailleurs aux grands siècles de

l'architecture religieuse, le XIII^e et le XIV^e. Chartres, Bourges, Amiens, des villes de 20 à 30,000 âmes, avaient de royales basiliques, et Nantes, dont la population dépassait le chiffre de 70,000, n'avait pas même à leur opposer quelque grande abbaye comme le pouvait Caen, pas même quelque haute tour dominant la contrée, comme la petite ville de Saint-Pol, son *Creisker*, ou la petite ville de Bayeux, sa *Tour du patriarche*.

Nos hôpitaux n'étaient pas plus magnifiques que nos églises, par la raison qu'ils furent toujours assez mal dotés. A l'heure qu'il est, les hôpitaux de France ont encore pour 500 millions de propriétés foncières, indépendamment de valeurs mobilières considérables, et dans ce chiffre de 500 millions, les hôpitaux de Nantes ne figureraient, même avant la démolition des maisons du quai de l'Hôpital, que pour un revenu foncier de 23,000 francs, représentant à peine un capital de 500,000. Quant au revenu des valeurs mobilières, il dépassait de peu 24,000 francs ¹.

Les hôpitaux de Nantes ne se soutenaient réellement, dans l'ancien régime, que par le produit de certains droits et la ressource toujours éventuelle des quêtes; et aujourd'hui, ils ne se soutiennent que par les allocations municipales. Ces allocations du moins ne leur font pas défaut; elles ont atteint et dépassé le chiffre de 400,000 francs. Aussi, nos maisons de charité, si mesquines et insuffisantes autrefois, ont-elles aujourd'hui une majesté et une ampleur qui révèlent assurément les intentions les plus généreuses, mais, en même temps peut-être, des besoins plus nombreux et plus pressants.

Et il devait en être ainsi, non-seulement parce que la population a augmenté, mais encore et surtout parce que les Sociétés de secours mutuels qui, sous les noms de *corporations* ou de *confréries*, se partageaient la ville entière, ont disparu. M. Maître ne compte pas moins de vingt-neuf confréries à Nantes, dans l'ancien régime, indépendamment des corporations de métiers, qui étaient

¹ En 1678, nous apprend M. Léon Maître, les hôpitaux de Nantes n'avaient que 3,952 livres de revenu foncier.

aussi nombreuses que les métiers. Or ces pieuses associations formaient comme autant de familles où aucun des devoirs de la charité fraternelle n'était omis : travail à ceux qui pouvaient travailler, secours aux indigents, visites et soins aux malades. C'est ce qui explique pourquoi les plus anciens hôpitaux étaient bien plus des hôtelleries pour les pèlerins, les étrangers, les voyageurs, que des maisons destinées au traitement des malades. Les malades qui y venaient n'appartenaient presque tous qu'à la classe des *gens sans aveu*, c'est-à-dire sans *avoué*, sans famille naturelle ou morale, sans protecteur. Les textes mettent toujours les malades au troisième rang. Je me bornerai à en citer un, que j'emprunte à M. Maître ; il est relatif à l'aumônerie de Notre-Dame hors les Murs ou de Saint-Clément, le plus ancien hospice de Nantes : *Assidue peregrini pauperes et infirmi hospitantur, recipiuntur et pascuntur, medicantur, curantur ac, dum obeunt, sepeliuntur.* « Les pèlerins, les pauvres, les infirmes y sont logés, nourris, soignés, guéris, et, s'ils meurent, ensevelis. » Le texte ajoute : « Les pauvres femmes enceintes, lorsqu'elles y accouchent, y demeurent jusqu'à leurs relevailles. Leurs enfants y sont confiés à des nourrices et instruits ensuite dans les professions pour lesquelles on leur reconnaît de l'aptitude. »

Remarquons bien que cet hôpital était de la plus grande ancienneté. On le faisait même remonter au IX^e siècle, et M. Maître se montre tout disposé à accepter cette opinion. On voit donc que dans ces temps, trop souvent qualifiés de *barbares*, si la science était moindre qu'aujourd'hui, la charité ne l'était pas. Dès le VIII^e siècle, au reste, un archiprêtre de Milan avait donné l'exemple d'une fondation pour les femmes en couches et les enfants abandonnés. « Comme il arrive souvent, disait-il, que des malheureuses se laissent entraîner par la volupté, et, pour cacher leur honte, jettent ensuite le fruit de leur faiblesse, tantôt dans l'eau, tantôt dans des lieux immondes, leur faisant perdre et la vie et la grâce du baptême, je veux, etc., » et il ouvrait à ces malheureuses une maison pour leurs

couches ; il donnait des nourrices à leurs enfants et décidait qu'ils seraient nourris, instruits et vêtus jusqu'à l'âge de sept ans ¹.

L'aumônerie de Sainte-Marie avait également été fondée par le clergé, que l'histoire nous montre toujours à l'origine des institutions charitables. « Les abbayes, a dit Montalembert, avaient été fondées avec le patrimoine des riches pour servir de patrimoine aux pauvres. »

La léproserie de Saint-Lazare, sur les Haut-Pavés, occupe le second rang pour l'ancienneté parmi les maisons hospitalières de Nantes. « Elle se composait, nous dit M. Maître, d'une chapelle, d'un corps de logis avec chambres haute et basse, d'un cellier, d'une écurie, de deux jardins, d'un pré et d'une pièce de terre. » Située hors des faubourgs, sur un point élevé, elle offrait du moins toutes les conditions de salubrité possibles. Saint-Lazare faisait partie du fief de l'évêque et c'était l'official de la Cathédrale qui était chargé de la constatation de la lèpre. Me sera-t-il permis d'ajouter que, si les mesures de police qu'avait fait prendre cette terrible maladie étaient rigoureuses, l'Eglise du moins cherchait à les adoucir par le souvenir de Lazare et de Marie-Madeleine, les amis du Sauveur. Dans un temps où l'on considérait que les souffrances de ce monde étaient autant de gagné pour le ciel, on n'était pas loin de voir dans ces malheureux des prédestinés ; les papes leur écrivaient : « A nos chers fils les lépreux » ², et lorsque le prêtre les conduisait à leur cellule, il commençait par bénir tous les ustensiles à leur usage. — « Soyez morts pour la terre, disait-il, ressuscitez pour Dieu. »

L'hôpital, ou plutôt, comme l'appelle très-bien M. Maître, l'*Asile de Saint-Julien*, offre le premier exemple, à Nantes, d'une fondation privée et d'une fondation d'un caractère tout spécial. La pieuse bourgeoise qui en avait eu l'idée s'était, en effet, proposé de venir en aide, bien moins aux *gueux dénués de tout*, suivant le mot de M. Maître, qu'aux *pauvres aisés*. Ce qui le prouve, c'est que chaque

¹ Muratori. I. c. p. 187.

² *Dilectis filijs leprosis de Sabolio*. Lettre de Clément II, citée par Montalembert.

nouvel hôte devait payer cinq sols au prieur et offrir aux habitués de l'hospice un dîner *copieux*, autant du moins que ses moyens le lui permettaient. Le nombre des places était de huit. Ceux qui les occupaient formaient une association et élisaient eux-mêmes leur prieur. M. Maitre reproduit les statuts de cette petite république antérieure au XIV^e siècle; ils sont des plus curieux.

L'*aumônerie de Toussaint*, sur les ponts, date de Charles de Blois et de 1362. C'est le premier exemple, à Nantes, d'une maison de charité de fondation ducale. Cette aumônerie se compose, dit un aveu du XVII^e siècle, « d'une église avec cimetière, hôpital et hôtel-Dieu pour loger et héberger les pèlerins de Saint-Jacques en Galice et de Saint-Méen, allant et retournant de leur voyage ¹. »

Ainsi le mot d'*hôpital* reprenait, cette fois encore, son sens primitif d'*hospitalité*. Toussaint était également ouvert aux affamés dans les temps de famine, et aux pauvres, en général, qui venaient y prendre leur logis et *récréation*, et y étaient, dit un procès-verbal, *bien et honnestement reçus, hébergés, repus et pansés*. Plus tard, il fut particulièrement affecté aux maladies de la peau et aux maladies honteuses.

Notre-Dame de Pitié, qui devint dans la suite l'Hôtel-Dieu, est mentionnée, pour la première fois, en 1357. C'est « la première institution de charité fondée et patronnée par les bourgeois de Nantes » ². Etablie d'abord dans la rue du Port-Maillard, près du couvent des Jacobins, c'était, dit M. Maitre, « une espèce d'hôtellerie assez semblable à l'asile Saint-Julien, où quelques incurables venaient passer la nuit, après avoir mendié leur pain toute la journée dans les rues de la ville ³. »

Une chose qui surprend, c'est que la générosité des habitants s'intéressait si peu à cette fondation, qui cependant était leur œuvre, que pendant les deux siècles suivants elle ne lui constitua pas la moindre dotation. « Dans les nombreux testaments qui me sont

¹ Léon Maitre, p. 55.

² Léon Maitre, p. 68.

³ *Ibid.*, p. 69.

passés sous les yeux, dit M. Maitre, je n'ai pas vu figurer la mention d'un seul legs en sa faveur; tous les dons allaient à Saint-Clément, à Toussaint et à Saint-Lazare ¹. »

On s'étonne souvent aujourd'hui que les libéralités aillent plutôt aux fondations religieuses qu'aux fondations municipales. Il y a évidemment une raison à cela; car, on le voit, c'est une tendance de tous les temps. Ne serait-ce pas que la charité administrative sent toujours un peu l'administration, tandis que la charité religieuse ne laisse apercevoir que le dévouement?

Transféré près de l'Erdre, au commencement du XVI^e siècle, sur le terrain qu'occupent aujourd'hui la rue du *Vieil-Hôpital* et les maisons environnantes, l'hospice de la commune y présentait une façade de 53 mètres sur une profondeur à peu près égale. Au nord et au sud s'étendaient des jardins. Le lieu était d'ailleurs sujet aux inondations, et sa nature marécageuse le rendait des moins salubres. A cette première cause d'insalubrité s'ajoutait l'entassement. La moyenne des pensionnaires paraît y avoir été de 139, chiffre supérieur, fait remarquer M. Maitre, aux évaluations qu'on peut tirer de l'étendue du terrain. Mais l'hygiène était une science à peu près inconnue de nos ancêtres. Ils ignoraient, ainsi que le fait remarquer M. Maitre, l'influence que l'air exerce sur la vie de l'homme. Non-seulement ils multipliaient les lits outre mesure, mais ils faisaient coucher souvent plusieurs malades dans le même lit.

M. Maitre ne peut s'expliquer un si étrange oubli de toute idée de convenance morale et médicale, que par « la place infime qu'occupaient les classes laborieuses dans l'ancienne société, et l'insouciance des puissants pour tout ce qui concernait leur bien-être ². » Je ne puis être à cet égard complètement de son avis, non pas, certes, qu'il lui fût difficile de citer beaucoup de faits à l'appui de sa thèse. Le moyen âge fut un temps de contrastes extrêmes; l'énergie s'y produisait dans le mal comme dans le bien. Chez l'un,

¹ Léon Maitre, p. 70.

² *Ibid.*, p. 73.

la charité dépassait toutes les bornes que lui a posées notre civilisation ; chez l'autre, ce qui dépassait toutes les bornes, c'était l'orgueil, c'était le mépris, c'était la luxure ; s'il y avait des prodiges de vertus, il y avait des prodiges de vices. Deux choses néanmoins dominaient les plus mauvais penchants : un profond esprit de foi, que les vices les plus grossiers parvenaient rarement à éteindre, et un certain respect pour la pauvreté et la souffrance, qui se liait à cet esprit de foi par le souvenir de la crèche et du calvaire de Jésus-Christ. De là ces hôpitaux multipliés et qui s'ouvraient à toutes les misères. On en comptait 20,000 en France, au XIII^e siècle. De là le luxe qui en faisait parfois des palais, surtout à Rome et en Italie. Les grandes salles de l'hospice du Saint-Esprit, que les papes avaient édifié aux portes de leur demeure, n'ont rien à envier au Vatican. La plus grande a 125 mètres de long sur 15 de large et une hauteur égale. Les murs en sont peints à fresque ; une élégante coupole, surmontant un autel, en occupe le centre, et de grandes orgues s'y font entendre, non-seulement pendant l'office, mais, une fois par semaine, pendant le dîner des malades, comme s'il s'agissait du dîner d'un roi.

Et cet esprit se retrouvait, plus ou moins marqué, partout. La langue elle-même s'en faisait l'expression ; la maison du pauvre était l'*Hôtel-Dieu* ; les pauvres entretenus dans les hospices étaient les *gens du roi*. Ne vit-on pas enfin, à l'ouverture de quelques hôpitaux, des barons et des princes porter eux-mêmes, dans des draps de soie, les premiers malades ?

J'attribuerais donc l'usage des lits doubles dans les hôpitaux, bien moins à la place infime qu'occupaient les classes laborieuses qu'à la place très-secondaire qu'occupait autrefois la pensée du bien-être. On peut s'en convaincre en parcourant nos villes aux rues sombres, nos châteaux aux grandes salles hautes et froides. Vous trouverez du luxe, beaucoup de luxe souvent, dans ces tristes rues ; vous en trouverez dans l'architecture grandiose de ces châteaux, mais nulle part vous n'y trouverez ce que nous appelons du confort.

L'habitude d'y coucher plusieurs dans le même lit y était fréquente, les frères ensemble, les sœurs entre elles. Coucher dans le même lit était, en outre, un signe d'amitié, de courtoisie, de réconciliation. Condé et Guise couchèrent ensemble après la bataille de Dreux ; Jean V de Bretagne voulait et souffrait, *aucunes fois*, coucher avec lui et *en son lit* ses beaux cousins de Penthièvre, *comme s'ils fussent ses propres enfants ou confrères*¹. Il y avait, sans doute, fort loin de ces politesses au fait d'enfermer deux malades, c'est-à-dire deux maladies, sous le même drap, ou, comme à l'Hôtel-Dieu de Paris, une femme accouchée et une femme en couche. Mais le fait de partager son lit était dans les mœurs, et « l'ignorance où l'on fut, jusqu'à la fin du siècle dernier, des véritables règles de l'hygiène », ainsi que le dit Le Bas et que le constate M. Maître, suffit, je crois, avec l'encombrement des hôpitaux et une richesse publique beaucoup moindre qu'aujourd'hui, pour expliquer le reste.

L'hôpital de l'Erdre avait été inauguré dans les premières années du XVI^e siècle ; il fut abandonné peu après le milieu du XVII^e. Un détail assez curieux, c'est que ses deux salles étaient chauffées au moyen de chariots de fer, qu'on roulait de manière à répandre la chaleur par'out².

L'Hôtel-Dieu qui lui succéda fut celui de l'île de la Madeleine, que nous avons tous connu et dont la durée a de bien peu dépassé les cent cinquante ans de l'hôpital d'Erdre. Il y avait cependant progrès marqué de l'un à l'autre ; mais la parcimonie de la ville, il faut bien le dire, n'avait permis de construire qu'un édifice insuffisant, et, ce qui était plus grave encore, peu solide. « Plusieurs fois, dit M. Maître, les malades furent en danger d'être engloutis sous des ruines³. » Les salles y étaient d'ailleurs au nombre de dix, contenant de 150 à 160 lits, mais les préceptes de la salubrité n'y étaient guère mieux observés que dans l'hôpital d'Erdre ; deux

¹ D. Morice. Pr., t. II, col. 4071.

² Léon Maître, p. 162.

³ *Ibid.*, p. 78.

malades couchaient encore dans le même lit, et le docteur Laënnec n'a pas craint de dire que « l'Hôtel-Dieu était, au XVIII^e siècle, une espèce de catacombe décorée du nom d'hôpital¹. »

Nous regrettons que le chiffre de la mortalité dans cette catacombe ne soit pas connu ; mais nous savons qu'à l'Hôtel-Dieu de Paris il était de 2 sur 9, tandis que dans les autres hôpitaux de la même ville, et spécialement dans celui des Frères de la Charité, il n'était que de 2 sur 15, et à l'hôpital du Saint-Esprit, à Rome, de 2 sur 22².

Après l'histoire de l'Hôtel-Dieu, vient celle du Sanitat ou hôpital général, sur l'origine duquel Travers avait produit une si jolie historiette que la *Revue des provinces de l'Ouest* a reproduite depuis lors à son dam, car elle en est morte³.

Personne n'a oublié la verte réponse que lui fit M. de la Borderie, réponse qui, chose rare, ne fut suivie d'aucune réplique. M. Maître, pas plus que M. de la Borderie, n'admet l'historiette, et il demeure prouvé aujourd'hui : premièrement, que si le mal de Naples ne fut pas inconnu à la cour de François I^{er}, ce ne fut nullement cette cour qui l'apporta à Nantes ; et secondement, « que la pensée de ce mal fut complètement étrangère à la fondation du Sanitat. »

Le Sanitat fut primitivement destiné aux pestiférés, qui n'étaient nullement confondus avec les *vérolés*, et, plus tard, aux vagabonds, aux femmes de mauvaise vie, aux fous, c'est-à-dire à toutes les misères morales de notre pauvre nature humaine. Ici se présente tout d'abord la question de la mendicité. La mendicité ne commença à être interdite, dans une certaine mesure, qu'au XVII^e siècle. « Anté-

¹ Cité par M. Maître, p. 80.

² Voir le rapport des commissaires nommés en 1785 par l'Académie des Sciences pour donner leur avis sur la création de quatre nouveaux hôpitaux. Dans l'hôpital de Lyon, l'un des plus beaux de France, la mortalité n'était que de 2 sur 24. A Nantes, en 1855, elle était, d'après les calculs de M. Renouil, d'environ 2 sur 21 pour les services civils et de 2 sur 29 pour tous les services réunis.

³ Ce fut, en effet, à la suite de la discussion suscitée par cet article, que naquit la *Revue de Bretagne et de Vendée*, et que commença l'agonie de la *Revue des provinces de l'Ouest*.

rieurement, dit M. Maître, la mendicité ne fut combattue par aucun moyen efficace, elle fut même longtemps regardée comme une nécessité sociale qu'on devait tolérer ; il ne répugnait pas de voir errer dans les rues des estropiés, des vieillards infirmes, des aveugles allant demander leur pain de porte en porte. La pauvreté était une condition sociale honorée. On l'accueillait avec l'hospitalité la plus large, à la porte des monastères, dans les aumôneries établies sur les routes et près des églises fréquentées par les pèlerins. Dans les villes, certains lieux appartenaient aux pauvres comme des propriétés.... Cette tolérance, jointe à la facilité de parcourir le royaume sous l'habit de mendiant, en couchant dans les aumôneries ou dans les vestibules des monastères, engendra de nombreux abus. Le moindre fut de porter à la fainéantise une foule de mendiants valides qui, pour mieux exciter la pitié des passants..., simulaient les estropiés... ou voyageaient par bandes... réclamant l'aumône d'un ton impérieux¹. »

Rien de plus vrai que ce tableau ; mais s'il y avait alors abus dans la charité, n'y en a-t-il pas aujourd'hui dans ce qu'on appelle si improprement parfois *la liberté* ? Que la mendicité soit interdite au pauvre volontaire, rien de plus naturel ; c'est même entrer dans l'esprit de l'Église, qui n'a jamais cessé de rappeler à ses enfants l'arrêt divin : « *In laboribus comedes cunctis diebus vitæ tuæ ; tu mangeras, dans le travail, tous les jours de ta vie ; in sudore vultus tui vesceris pane ; tu te nourriras de pain à la sueur de ton front.* » Le travail était donc à la fois une nécessité pour presque tous et un devoir d'expiation pour tous. Tel était l'enseignement de l'Église, et elle le portait si loin que lorsqu'un homme venait à mourir, elle ne disait pas : Il est mort, mais il est *défunt*, c'est-à-dire il a cessé de travailler, de remplir sa fonction, *defunctus*².

Toutefois, à côté du paresseux, il y avait l'aveugle, l'estropié, il y avait la victime innocente des crises et chômages industriels, et

¹ Léon Maître, pp. 190-191.

² Les ordres mendiants eux-mêmes étaient les ordres les plus laborieux, et la mendicité n'était pour eux qu'une juste rémunération sous sa forme la plus humble.

la charité se prêtait difficilement à les mettre sous clef. Elle ne pensait pas d'ailleurs que la vue du pauvre fût inutile au riche, beaucoup trop porté à ne songer qu'à lui. Notre civilisation n'a nullement détruit la misère, parce qu'elle ne détruira jamais ni les infirmités, ni la souffrance, ni la vieillesse. Seulement elle la cache, et pour la mieux cacher, elle l'emprisonne.

Les abus actuels n'atténuent point, dans tous les cas, les abus anciens. La science de la police est certainement une de celles qui ont fait le plus de progrès. Nous n'avons pas perfectionné l'humanité, mais nous avons perfectionné le gendarme.

Je le répète d'ailleurs, le tableau tracé par M. Maître est vrai. Peut-être les distributions faites à la porte des monastères n'eurent-elles pas d'aussi fâcheux effets qu'on l'a souvent dit; car les terres des couvents étaient précisément les mieux cultivées et leurs fermiers les plus riches, ainsi que le constatait naguère encore M. Léonce de Lavergne¹. Or, il est certain que les choses eussent été tout autres, si la fainéantise et la paresse eussent été la conséquence de ces distributions. En ceci comme en tout, la mesure est nécessaire, et si elle fut quelquefois dépassée, on peut croire qu'elle l'a été de bien peu dans l'habitude².

Le vagabondage tenait, disons-le, à beaucoup de causes diverses, dont les principales peut-être étaient le mode de recrutement des armées et leur défaut de permanence. Dans tous les cas, il était extrême. M. Maître cite un document qui en dévoile toutes les turpitudes et tous les dangers. Ce document est un *avertissement* des administrateurs du Sanitat *pour détromper nombre de personnes*, qui n'approuvaient pas leur établissement. C'est une peinture prise sur le vif et où la couleur ne manque pas. L'ouvrage de M. Maître abonde en pièces de ce genre heureusement choisies. Ce sont tantôt les statuts de l'hospice Saint-Julien, tantôt des lettres d'Henri II, pour contraindre tous les gens de robe longue et de robe courte à remplir les fonctions, fort pénibles, il est vrai, *de pères des pauvres*, aux-

¹ *Économie rurale en France depuis 1789*, pp. 16, 21, 22.

² Ce que les couvents ne peuvent plus faire aujourd'hui, les Bureaux de bienfaisance et la Société de Saint-Vincent de Paul sont obligés de le faire.

quelles ils auraient été appelés par l'assemblée des principaux habitants; c'est le *Règlement des pauvres* de Nantes; c'est le concordat relatif à l'établissement d'une communauté de sœurs hospitalières pour donner des soins aux malades; c'est un arrêté du bureau pour le service des chirurgiens à l'Hôtel-Dieu, etc., etc. Toutes ces pièces sont du plus haut intérêt, tant au point de vue moral qu'au point de vue historique; on y remarque surtout un sentiment chrétien qui fait par trop défaut aujourd'hui à notre langage administratif. Autant on parlait de Dieu autrefois, autant, ce semble, on évite d'en parler aujourd'hui.

Les bizarreries, d'ailleurs, les absurdités même se rencontrent, de temps en temps, dans ces vieux papiers. Comment appeler, par exemple, d'un autre nom, la première épreuve à laquelle fut longtemps soumis tout compagnon chirurgien qui aspirait au titre de maître? Suivant un document de 1568, trouvé par M. de la Nicollière et rappelé par M. Maître, il devait, avant tout, prouver qu'il savait forger une lancette ou un rasoir.

Ceci nous fait hausser les épaules, mais la première question qu'on adresse de nos jours aux jeunes gens qui aspirent à un diplôme dans le droit ou la médecine, n'est-elle pas aussi passablement singulière? Avant de s'enquérir de leur science, on tient à savoir où ils l'ont puisée, et, si ce n'est pas aux sources officielles, on leur répond par la chanson de Molière: *Non est dignus intrare in nostro docto corpore*.

Et, si quelques savants, car enfin il y a des savants en dehors des sphères officielles, veulent se réunir pour répandre la science et multiplier les universités, comme en Italie, comme en Allemagne, comme autrefois en France, on se récrie bien haut, offrissent-ils toutes les garanties possibles, et l'on repoussait, hier encore, *unquibus et rostro*, une prétention aussi exorbitante. Tel est le progrès; ainsi le veut la liberté! Ah! ne rions pas trop du rasoir et de la lancette¹!

¹ Voilà bientôt cent ans que cet état dure, et l'on peut voir par les efforts désespérés que font, à cette heure même, pour le maintenir, les séides du libéralisme, ce que sont pour eux le progrès, la liberté, la civilisation.

M. Maître nous fournit, sur l'égoïsme de certaines corporations, des détails précis et pénibles. Croirait-on, par exemple, que les maîtres chirurgiens refusaient de reconnaître la maîtrise de ceux de leurs confrères qui avaient fait leur apprentissage à l'Hôtel-Dieu, au lieu de le faire dans leurs boutiques? Croirait-on qu'ils s'opposèrent, tant qu'ils purent et le plus qu'ils purent, à tout cours de clinique dans les hôpitaux?

Nous trouvons enfin, dans son livre, une liste très-curieuse des chirurgiens et médecins de l'Hôtel-Dieu et du Sanitat jusqu'en 1789. On n'y rencontre, il faut bien le dire, ni des Paré, ni des Fallope, ni des Lancisi, ni des Dupuytren; mais le souvenir des services rendus n'en a pas moins le droit d'être conservé. M. Maître ne va d'ailleurs que jusqu'à 89, et n'oublions pas que les hommes éminents qui réformèrent, quelques années après, nos hospices, Darbefeuille, Laënnec, Richard, Blin, Bacqua, etc., appartenaient tous aux écoles médicales de l'ancien régime. Bacqua, toutefois, notre illustre chirurgien, ne put participer activement à cette réforme, car on ne le garda que dix jours à l'Hôtel-Dieu. Et pourquoi? « Parce qu'il avait rempli la charge de chirurgien gagnant maîtrise, avec trop de distinction, portent les registres, pour qu'on pût l'appeler à une place inférieure à celle de chirurgien en chef¹. » Singulière manière d'évincer les gens que de les déclarer sans rivaux!

L'ouvrage de M. Maître est, en définitive, une œuvre d'érudition sérieuse et consciencieuse, qui a, en outre, le mérite d'une lecture facile et d'un intérêt soutenu.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

¹ *Compte rendu de la Commission administrative pour l'exercice 1862*, p. 146.

UN DÉJEUNER DE BIVOUAC

Une armée républicaine venait par Thouars envahir la Vendée. Les Vendéens marchèrent à sa rencontre, et pendant trois jours ils bataillèrent contre elle; ils la repoussèrent, ils furent repoussés; dans l'ensemble ils étaient battus.

Ils se retiraient vers le bois du Moulin-aux-Chèvres, où ils voulaient s'établir pour couvrir Châtillon et Cholet. Comme les vivres manquaient, la marche était pénible et ils ne purent parvenir au point de concentration aussitôt qu'ils l'eussent voulu. La retraite s'opérait cependant avec un certain ordre, ils conservaient leur matériel, et ils tâchaient de faire bonne contenance, tout en cherchant à éviter une attaque de la part de l'ennemi.

La nuit qui précéda leur arrivée, ils se trouvèrent dans un lieu défavorable; mais les soldats étaient épuisés, il fallut stationner malgré tout. Les officiers se tinrent sur le qui-vive contre une surprise, et les hommes se couchèrent comme ils purent pour prendre un peu de repos.

Joseph Bonin, de la Pommeraye, avait pour compagnon d'armes dans cette expédition un certain M. Sicard de la Brunière, qui n'était pas des plus braves. Ils s'étendirent côte à côte sur la terre nue, et, avant de s'endormir, M. Sicard dit à l'autre: « Ne m'abandonne pas, mon cher Bonin! Je suis harassé de fatigue, je vais dormir comme un mort. Si nous avons une alerte cette nuit, éveille-moi, car je pourrais rester en arrière. » Pour rendre sa recommandation plus efficace, il prit une épingle et attacha le pan de son habit à la veste de son voisin, afin qu'il ne pût pas déguerpir sans lui. Après cette précaution, il s'endormit profondément.

Son camarade fut moins heureux: la faim le torturait; il eut

beau fermer les yeux, le sommeil ne vint pas. Au milieu de la nuit, il résolut, coûte que coûte, d'aller chercher des vivres. Il détacha l'épingle du défiant dormeur et il partit.

Il connaissait une maison dans le voisinage ; c'est là qu'il se rendit. Il n'eut pas de peine à entrer, car la maison était déserte et aucune porte n'était fermée. Les Vendéens crurent d'abord que les républicains s'abstenaient de dévastations inutiles, lorsqu'ils trouvaient les maisons ouvertes. Ils furent bien obligés de renoncer plus tard à cette persuasion ; mais apparemment que, dans le cas présent, elle durait encore.

Bonin se mit à fureter au milieu des ténèbres, et il eut la chance de mettre la main sur la moitié d'un pain abandonné sur la table. C'était quelque chose, mais le succès rend ambitieux, et un bon repas ne se fait pas avec du pain tout seul. En continuant sa fouille, il rencontra un charnier, au fond duquel gisaient encore quelques morceaux de vieux lard. Il en prit un et s'éloigna rapidement avec son butin.

Les Vendéens, généralement, n'étaient pas égoïstes et on peut bien dire que, durant la guerre, comme dans la primitive Église, tout était commun. Aussi Bonin n'eut pas la pensée de garder pour lui seul son heureuse trouvaille ; mais il était embarrassé pour le choix des convives. Il n'invita pas cependant son timoré voisin. « Qui dort dine, se dit-il, et celui-là ne doit pas être le plus affamé, d'autant plus qu'il est rarement le premier à la fatigue. »

Il prit cinq ou six de ses camarades, dont il connaissait le besoin et le dévouement. Ils se retirèrent ensemble derrière un petit bois, partagèrent consciencieusement le pain et le lard, et allumèrent du feu avec du bois mort. Chacun d'eux, une brochette à la main, approchait son morceau de lard de la flamme, et, malgré l'imperfection du procédé, le dévorait des yeux.

Au milieu de cet apprêt pittoresque survient Stofflet, l'air courroucé. Il apostrophe les convives de sa voix la plus rude. — « Vous savez bien qu'il est défendu d'allumer du feu ! la fumée peut nous trahir ! Vous, qui êtes de bons soldats pourtant, comment pouvez-vous violer ainsi la consigne ? » Puis, d'un coup de pied, il fait voler dans toutes les directions les brouilles enflammées.

L'accident était cruel ; mais les pauvres affamés devaient leur déception sans mot dire. Ils font semblant de mordre dans leur

pain et laissent à Stofflet le temps de s'éloigner. Dès qu'il a disparu, on rassemble les tisons encore mal éteints, et bientôt les bûchettes et les morceaux de lard ont repris leur position naturelle.

Tout allait bien et les préparatifs touchaient à leur terme, lorsque La Rochejaquelein survient à son tour. — « C'est mal, ça, mes amis ! leur dit-il ; notre position n'est pas riante, et vous pouvez la compromettre encore avec votre feu. Comment ! toi, Bonin, que je regardais comme un modèle de discipline, tu l'oublies ainsi ! »

Mais, tout en parlant de la sorte, La Rochejaquelein jetait un œil de convoitise sur le piteux déjeuner. Bonin l'observait et il lui dit, avec une familiarité qui n'excluait pas le respect : « Oh ! tenez, Monsieur Henri, vous me faites l'effet d'avoir aussi grand'faim que nous ; ne grondez donc pas si fort, et nous allons partager avec vous. » — La Rochejaquelein se prit à rire : « Tu me prends bien par mon sensible, lui dit-il ; car, depuis trois jours, je n'ai guère avalé que la fumée de la poudre. Voyons, votre lard est-il cuit ? » — « Oh ! la chaleur a toujours bien pénétré jusqu'au milieu. » — « Eteignez votre feu, nous allons voir... Mais les parts sont faites, et il n'y en a pas pour moi. » — « Soyez sans inquiétude, ce qui est partagé n'est pas mangé ; nous allons diminuer nos rations pour faire la vôtre. »

Ce qui fut dit fut fait ; chacun coupe un morceau de son pain et de son lard, et La Rochejaquelein eut la meilleure part. Il la dévora à belles dents, et les autres n'en firent pas moins. Quand ils eurent fini : « Merci, dit La Rochejaquelein, vous m'avez rendu la vie ! Vous n'y perdrez pas, car on est à chercher du pain à la Durbélière, et quand il sera venu, je vous en donnerai. Mais ne dites rien, car je serais blâmé, si on savait ce que je viens de faire. »

On ne peut pas prétendre que cette action du général fût de nature à fortifier la discipline ; mais cette manière de procéder, qui entraînait si bien dans le caractère vendéen, lui gagnait le cœur des soldats. Son courage et son habileté excitaient l'enthousiasme et inspiraient la confiance, tandis que sa bonté franche et sans apprêt lui attirait des dévouements sans borne. « Si La Rochejaquelein eût vécu, disait Bonin, il eût trouvé des soldats en Vendée, tant qu'il s'y fût rencontré un enfant capable de porter un fusil. »

L'ABBÉ AUGEREAU.

JEAN CHAPELAIN

(1595 - 1674)

IV

La Correspondance littéraire de Chapelain.

L'abbé Goujet ne pouvait se lasser, au milieu du XVIII^e siècle, de proclamer son admiration devant la multitude de lettres que Chapelain était obligé d'écrire à tous ceux qui le consultaient. « J'en ai vu, dit-il, dix gros volumes in-4^e qui vont d'année en année depuis le 18 septembre 1632 jusqu'au 22 octobre 1673, c'est-à-dire jusque vers la fin de sa vie. Racine lui-même dans sa jeunesse avait recours à ses avis et s'en trouvoit bien. » L'abbé d'Olivet avait parcouru avant Goujet la plus grande partie de ces lettres, et ce fut sous l'impression de cette lecture qu'il écrivit le passage apologétique remarquable que nous avons cité dans notre introduction. De nos jours, M. Livet, qui put en étudier cinq volumes dans la bibliothèque de M. Sainte-Beuve, en a cité avec éloge de nombreux fragments dans ses diverses publications; M. P. Clément en a donné quatre-vingt-dix à la suite des lettres de Colbert; MM. Rathery et Boutron ont reproduit celles

* Voir la livraison de mai, pp. 381-401.

qui furent adressées à M^{lle} de Scudéry, et le ministre de l'instruction publique vient de charger l'un de nos amis, M. Ph. Tamizey de Larroque, de publier les cinq volumes légués par le célèbre critique à la Bibliothèque nationale. Nous avons eu nous-même, à plusieurs reprises, l'heureux privilège de pouvoir parcourir cette importante portion du trésor signalé par l'abbé Goujet, qui lui avait fait de larges emprunts pour restituer la véritable physionomie d'une foule de poètes fort oubliés; nous en avons rapporté la même impression que tous nos devanciers et nous n'hésitons pas à déclarer que la publication de ces lettres rendra immédiatement à leur auteur le lustre littéraire que la *Pucelle* et les épigrammes de Boileau lui ont fait perdre. On ne subjugué pas ainsi pendant près d'un demi-siècle les plus hautes personnalités de la littérature et de la science en France et à l'étranger, lorsqu'on ne possède pas une véritable valeur personnelle. Or voici les noms des principaux correspondants de Chapelain dès l'année 1633: Godeau, Balzac, Malleville, Boisrobert, Vaugelas, de Peyresc, Bautru, Gassendi, Conrart, MM. du Tremblay, de Colanges, de Corcelles, de Montauzier, de Fiesque, de Sales, de Guiche, d'Elbène, les Arnaud, le P. Joseph, le P. Senaud, M^{lle} de Gournay, etc., etc., auxquels viennent se joindre bientôt: Maynard, Saint-Amand, Méziriac, La Lane, Bourzeis, Bouchard, Bacon, Le Febvre, Lancelot, Heinsius, Huygens, Gravius, le marquis de Gesvres, le maréchal de Brézé, le duc et la duchesse de Longueville, le cardinal Bentivoglio, M^{lle} de Scudéry, M^{lle} Paulet..., tous les noms les plus illustres de la république des lettres au XVII^e siècle. Après MM. Livet, Clément et Rathery, détachons encore quelques perles de ce riche écrivain. Voici d'abord une consultation littéraire fort curieuse, donnée par Chapelain à Boisrobert pour le cardinal, qui avait projeté de publier une sorte d'opéra représenté avec succès à Rome à la gloire de la France. On sait que l'opéra n'était pas encore connu chez nous à cette époque.

De Paris, ce 14 février 1639. — Modestie à part, puisque M^{sr} le commande, et sans mettre en question si mon avis est considérable sur le

sujet dont vous m'avez communiqué de son ordre, je vous diray franchement ce qu'il m'en semble. J'ay leu la pièce de théâtre italienne et je vous avoie que, pour tragi-comédie régulière, elle m'a paru fort défectueuse, soit dans l'invention, soit dans la disposition, et mesme dans la pluspart des mouvemens qui sont attribués à ces personnages. Il est vray que c'est la traiter avec trop de rigueur que de la vouloir juger dans la sévérité des bonnes règles. Si son auteur n'a eu autre dessein que de faire une pièce de magnificence et non d'art, et s'il se peut dire plustost un ballet qu'une comédie, comme sont toutes celles qu'ils font maintenant pour les chanter : en ces sortes de pièces, l'art de la comédie n'en est pas la fin, mais celui de la musique, et l'on peut dire d'elles qu'elles sont faites seulement pour soutenir et donner corps à de beaux airs, ainsy que nous avons ouy chanter autrefois plusieurs ouvrages de poésies qui passioient à la faveur des airs que Guédrion avoit faits dessus, et nous avons veu que l'oreille amusée par le chant ne s'apercevoit pas du défaut des paroles. Ce n'est pas que le Rinuccini, qui est l'inventeur de ces espèces de représentations n'ait fait trouver les grâces de la poésie parmy les charmes de la musique, mais il est le seul qui y ait réussi : et encore se rencontre-t-il que, pour l'invention et la disposition des deux pièces qu'il a faites en ce genre, ce n'est comme rien ; et pour la scène et l'harmonie, à peine méritent-elles le nom de comédies... Maintenant, celle-ci estant de beaucoup au dessous de celles du Rinuccini et ne devant que fort peu au poëte comme poëte, puisque S. E. le commande, je vous diray que je ne croy pas qu'elle réussisse imprimée, c'est-à-dire destituée de la magnificence dans laquelle Rome l'a veu représenter, sans la multitude d'acteurs et d'habits, les divers changemens de scène et l'harmonie des voix et des instrumens. En tous cas, si on la devoit imprimer, il vaudroit bien mieux que ce fust au lieu où elle a esté veüe et où l'image de son éclat est encore dans la mémoire et dans l'imagination de tous les honnestes gens qui, la relisant, se la figureroient encore comme présente et luy pourroient conserver sa réputation. Il y auroit encore cela d'avantageux, s'imprimant à Rome, que nous ne paroistrions point avoir accueilli avec avidité une chose faite pour nous obliger, et que si la chose est glorieuse, nous la devrions plustost à la bonne volonté des Italiens pour nous qu'à nostre sollicitude. Une des choses qui m'engagent autant à la publier à Rome, c'est qu'on n'imprime guères ces sortes de pièces qu'avec des figures du théâtre et de ses divers changemens, et que les dessins de ces figures, outre qu'ils sont à Rome, se font beaucoup mieux encore par les Italiens que par nous. Outre que le débit de la pièce, pour la gloire du nom françois, est bien plus nécessaire en Italie qu'en France, qui n'a pas besoin d'en estre persuadée. Voilà en sorte mon petit sentiment de ce long ou-

vrage, dont vous tirerez ce que vous jugerez qui pourra estre agréable à S. E., afin de le luy rapporter¹...

N'est-ce point là le modèle de la critique calme, honnête et patriotique, et son auteur ne méritait-il point que Voltaire ait pu dire, cent ans plus tard : A l'époque de Voiture, Chapelain passait à bon droit pour le plus grand génie de son temps². Cette attitude pleine d'indépendance devant le cardinal, n'est pas l'un des caractères les moins honorables qui distinguent la critique de Chapelain ; elle nous fait pardonner ce qui pourrait paraître trop courtisan dans ce projet d'un monument à élever au premier ministre, dont s'occupoit le chancelier Séguier.

Du 5 décembre 1640. — Monsieur, vous avés bien creu sans doute que je n'avois pas besoin d'estre exhorté à un travail qui regardoit l'honneur de M^r le Cardinal et le service de M^r le Chancelier. Un seul de ces noms illustres me pouvoit faire entreprendre des choses plus difficiles encore, et l'un et l'autre ont pour moy un naturel aiguillon qui me sollicite continuellement de contribuer à leur gloire et à leur contentement tout ce qui dépend de ma foiblesse. Et pleust à Dieu qu'en ce que j'ay resvé sur le mémoire que vous m'avés donné vous trouvassiez autant de succès que j'ay trouvé de plaisir, et que mes imaginations respondissent à la dignité des sujets et au désir que j'ay eu qu'elles n'en fussent pas indignes. Mais pour venir au fait, le premier et le second tableau ne pouvant estre mieux figurés que par les fables que vous m'avés dites, pour le troisième qui doit représenter S. E. comme surintendant de la marine, je voudrois faire un Eole présenté par Junon à Neptune pour avoir les vents sous son pouvoir. Il faudroit peindre Neptune au bord d'un ancre marin, présentant à Eole une fourche à deux pointes avec des freins et des mors, et luy montrant le roc qui sert de prison aux vents pour les gouverner. Cette figure donneroit tous les rapports, tant de la puissance sur la mer que de la personne qui avoit contribué à la faire obtenir. Si toutes fois les choses qui sont depuis arrivées empeschoient M. le Chancelier d'y faire entrer Junon, il ne faudroit mettre dans le tableau que Neptune et Eole comme il a esté marqué. — Pour le quatriesme qui doit représenter la desfaite des Anglois en Ré, j'aurois pensé à la fable de Niobé et de ses enfans tués à coups de flèches par Apollon et par Diane vengeant Latone et se vengeant eux-mesmes de l'audace de

¹ Corr. inédite de Chapelain, anno 1639.

² Notes au *Temple du goût*. — « L'importance est de sçavoir que je suis vostre favori, lui écrivait Balzac le 4 septembre 1640, car il est certain que vous estes Roy. »

cette reyne qui luy disputoit les honneurs divins. D'un costé Niobé représenteroit l'Angleterre, et ses troupes desfaittes seroient figurées par ses enfans tués; de l'autre Latone représenteroit la France qui verroit avec joye Apollon et Diane du haut d'un costeau tuant ses ennemis, et Apollon seroit la figure du Roy et Diane celle de S. E., laquelle, comme Diane ne luyt que du feu de son frère, reconnoist aussy son esclat et sa puissance de Sa Majesté.... Pour le cinquième, qui doit représenter la prise de La Rochelle, j'ay creu qu'on pouvoit faire un Apollon qui tue le grand serpent Python...., etc.¹

Mais nous ne suivrons pas Chapelain dans tout le détail de ses ingénieuses allégories : ceci nous suffit pour constater que le critique, tout indépendant qu'il fût, savait être reconnaissant. Du reste, les traits de son caractère se complètent admirablement par l'expression touchante de cette belle lettre à Godeau, depuis deux ans évêque de Grasse :

Du 15 juillet 1639. — Ma maladie a esté courte, grâces à Dieu, et ne m'a pas donné tous les moyens d'exercer la patience chrestienne à laquelle vous m'exhortés avec tant de bonté et de charité. Les maux violens ne sont jamais de longue durée; ils terracent promptement ou sont promptement surmontés. Si le mien eust eu le mauvais succès que nos amis craignoient, vostre lettre m'eust trouvé dans le tombeau et j'eusse perdu ces bons avis, lesquels je me tiens heureux de pouvoir employer à mon usage et d'en pouvoir profiter à l'avenir dans les épreuves de constance et de résignation qu'il plaira à Dieu de m'envoyer. Vous sçavés que ce n'est pas aux seules afflictions corporelles que ce remède est propre et nous sommes en un temps où il y a lieu de l'appliquer utilement et souvent à celles de l'esprit. Les pertes de bien qui nous arrivent tous les jours, mais bien plus encore celles d'amis intimes, outre les malheurs de la patrie, nous sont un exercice de douleur ordinaire dans lequel les sentimens pieux que vous me marqués dans une lettre rencontrent matière à fructifier soit pour nostre fermeté, soit pour nostre consolation. Je vous en remercie donc de tout mon cœur, comme aussy des oblations que vous avés faites à Dieu pour mon soulagement que je ne doute point qui n'en soit venu en la plus grande partie, je dirois en tout si la brièveté de mon mal et le long temps que demeurent les lettres en chemin d'ici à Grasse ne me laissoient croire que j'estois à demy guéry lorsque vous receustes la nouvelle qui vous fist appréhender ma mort. Nous exerçons ici les œuvres de miséricorde par l'assistance que nous

¹ Corr. inédite de Chapelain, anno 1640.

rendons aux affligés : j'entens la veuve du pauvre Camusat¹ et toute la maison de M. d'Andilly². — Je suis, etc.³

De tout ce volumineux recueil, les lettres à Godeau sont les plus sympathiques, mais la correspondance avec Balzac est la plus importante, et les réponses de Balzac, composant six livres entiers, ont été publiées peu de temps après la mort du grand *Epistolier de France*, en un joli volume elzévirien⁴, auquel il faut joindre l'importante publication de 170 nouvelles épîtres qu'a exhumées, en 1873, de la Bibliothèque nationale, l'infatigable M. Tamizey de Larroque, pour le dernier volume des *Mélanges historiques* de la Collection des documents inédits sur l'histoire de France⁵. Chapelain entretient Balzac non-seulement de tous les événements littéraires qui surviennent à Paris, des nouveaux ouvrages, des candidatures et des réceptions académiques, des occupations et des travaux de la compagnie, mais aussi de toutes sortes de particularités biographiques et critiques sur ses confrères et sur leurs familles. L'hôtel de Rambouillet y figure à côté de la société de Port-Royal, avec laquelle tous deux se trouvaient en relations de bonne amitié, et ce n'est pas un des côtés les moins piquants de cette correspondance, de lire une sortie mordante sur Voiture, *il negligente*, après des réflexions sur la conversion et la retraite de M. Le Maître. Le style de ces lettres est en général fort pur et très-correct : à peine y rencontre-t-on quelques tournures de phrases ou quelques expressions qui aient vieilli; il n'est point fatigant comme celui de Balzac, dont la monotonie égale la majesté, et surtout il n'est point surchargé de ces immenses citations dont l'ermite de la Charente ne pouvait se passer,

¹ Imprimeur-libraire de l'Académie. On trouve plusieurs lettres de Chapelain à Boisrobert, en faveur de la veuve Camusat que Cramoisy voulait dépouiller.

² A cause de la mort du lieutenant Arnaud.

³ Corr. inédite de Chapelain, anno 1639.

⁴ *Lettres familières de M. de Balzac à M. Chapelain*. A Paris, chez Augustin Combé, au Palais, etc. 1656, in-8°, et 1659, pet. in-12, et Leyde (Elzevier), 1659, in-12; Amsterdam, 1661, in-12, etc.

⁵ Paris, impr. nat., 1873, in-4°. — Ces lettres s'étendent du 31 août 1643 au 2 décembre 1647.

même dans les lettres les plus familières. Chapelain hasarde bien de temps en temps quelques mots italiens, voire quelques mots latins, mais il n'érige point ce procédé en système ; ce ne sont chez lui que petites fleurs qui émaillent le discours. « *Qualche scioperato* s'est avisé de faire rire les crocheteurs aux dépens de notre sénat littéraire », dira-t-il un jour à propos de la comédie de Saint-Evremond ; ou bien, trouvant qu'il ne réussit pas à faire pénétrer dans l'esprit de ses confrères l'ardeur et le zèle qui l'anime, il écrira : « L'Académie *sta per tirar le calze*, tant elle est négligente et oiseuse. » Une autre fois il appellera Voiture « *il negligente*, ou, si vous voulez, *il trascurato*. » Il se hasardera même jusqu'à dire : « Pour le candidat, c'est le même abbé (d'Aubignac), qui, pensant avoir un pied dans l'Académie, *repulsam passus est* en faveur de M. Patru... » Mais ce sont ses plus grandes licences.

Quant à ses appréciations sur les personnes et sur les événements, Chapelain, justifiant l'épithète de *circospectissime* dont l'avait gratifié Balzac, s'arrange ordinairement de manière à compenser une critique par une louange, se tenant toujours dans un juste milieu qui tempère la sévérité d'un jugement par une phrase flatteuse pour la personne. De cette façon, il est bien rare qu'on s'attire des ennemis irréconciliables, et c'est ce qui peut expliquer la grande considération dont Chapelain a toujours joui parmi ses confrères et ses rivaux. On a déjà pu reconnaître ce caractère particulier dans les passages que nous avons cités plus haut. En voici un trait caractéristique : au sujet de l'abbé de Saint-Cyran, qu'il avait rencontré deux fois chez M. d'Andilly malade, Chapelain écrit à Balzac :

Du reste, son discours entre coupé et cautelant et quelques raisonnements informes et à demi exprimés, ne me laissèrent pas persuadé qu'il fût si grand personnage que l'on me l'avoit représenté, et je vous avoue qu'en ces occasions je respectai plus sa réputation que sa personne. *Toutefois* il ne conversoit pas pour me plaire, et sans doute ne se soucioit pas de me donner bonne opinion de lui. Il peut être aussi aisément que sa santé ou l'état de sa maladie ne lui eût pas laissé tout l'usage de son

esprit, et, en ces matières de juger d'autrui, ma maxime est de croire que les vertus sont journalières, et qu'il n'y a qu'une longue pratique qui en puisse faire porter un jugement assuré ¹...

Chapelain usait de la même circonspection à l'égard des événements, et, lorsqu'il avait à les apprécier, il les considérait souvent sous deux aspects opposés, afin de satisfaire tout le monde. Cela nous a surtout frappé dans la lettre qu'il écrivait à Balzac au sujet de la retraite de M. Le Maître :

M. d'Andilly et mademoiselle Le Maître, avec toutes les religieuses de Port-Royal, dit-il, l'ont approuvée extrêmement, et puisque notre ami étoit persuadé que son salut dépendoit de ce genre de vie, j'y eusse aussi bien donné les mains qu'eux, s'il ne l'eût point pris si étrange que je vous l'ai mandé.... mais cet excès de zèle me coûte, et je ne puis estimer bien sage le pieux directeur qui l'a poussé ou qui l'a laissé aller à un mouvement dont le principe est excellent, mais dont la suite est si périlleuse, au jugement des personnes qui sont plus dans ces sortes de pratiques que moi. Je sais que je philosophe grossièrement en ces matières, et ne me fie pas de ma propre raison lorsqu'il faut prononcer définitivement ; toutefois je pense pouvoir dire que ces singularités sont ordinairement ruineuses à ceux qui les affectent, et qu'elles laissent après soi de longs et inutiles repentirs. M. l'abbé de Saint-Nicolas et son jeune frère de Verdon sont dans ce sentiment ²...

Quand on a parcouru toute cette correspondance où Chapelain s'épanche si librement dans le cœur de son ami, on n'est plus étonné que Balzac, qui lui envoyait en cadeau tous les ans plusieurs rames de papier d'Angoulême ³, l'ait appelé en plusieurs passages « une partie, quoique la principale de moi-même, le bon démon de Balzac, ou pour parler plus chrétiennement, l'ange gardien de Balzac ⁴ », et qu'il ait pu écrire à Maynard, dès le 20 décembre 1631, au début de leurs relations épistolaires : « Ceux qui ne voyent M. Chapelain que par le dehors, le prennent pour un homme fort poli et qui a de très-belles et de très-agréables qualitez, mais moy à qui il a descou-

¹ Lettre du 25 juillet 1638, publiée par Sainte-Beuve. (*Hist. de Port-Royal*.)

² Lettre du 25 janvier 1638, id.

³ En revanche, les sœurs de Chapelain achetaient quelquefois des étoffes parisiennes pour Balzac.

⁴ *Mélanges historiques*. Loc. cit., p. 408.

vert ce qu'il n'étale pas au monde, je sçay qu'il est capable de très-grandes choses... J'adjousteray, sur le subject de sa probité, que je vous ay parlé d'un ancien Romain et que je ne voy point d'exemple de vertu dans la première décade de Tite-Live qui soit trop hault et trop difficile pour luy ¹. »

Voici une preuve de cette vertu. On sait que Balzac eut à se plaindre de Richelieu, qui ne l'avait pas trouvé assez souple. Peu de temps après la mort du cardinal, le 14 septembre 1643, Balzac écrivait à Chapelain : « Vous mesme, Monsieur, n'avez pas tant de sujet de vous en louer que vous pourriez bien vous imaginer, et je sçay de science qu'il a parlé autrement qu'il ne devoit du mérite de vostre *Pucelle*, et qu'encore que vous fussiez un de ses pensionnaires, il estoit un de vos envieux, *sed hæc hæc tenus, hæc tenus, hæc tenus...* ² » Chapelain remit le tentateur à sa place et défendit vigoureusement la mémoire de son protecteur, car le grand épistolier lui répliquait, le 5 octobre : « Mais vous ne relaschez jamais en ma faveur de vostre première sévérité. Vous n'estes indulgent qu'aux tyrans, et parce qu'Armand vous est cher, vous voudriez, je croy, qu'on aimast Tibère et Stilicon pour l'amour de luy ³. » Tant d'autres avaient déjà oublié les bienfaits du cardinal pour se joindre à la tourbe de ses détracteurs, que ce trait honorable ne doit pas être oublié. Du reste, la « sévérité » de Chapelain ne refroidit en rien l'intimité des deux correspondants, puisque Balzac, un an après, lui adressait ces lignes : «... Je ne sçay pas seulement si j'escriray en latin, n'escrivant plus à quiconque n'est pas M. Chapelain, que par nécessité ou par humeur ⁴. »

¹ Œuvres de Balzac. Edit. in-fol, I, 222. Passage cité par M. Tamizey de Larroque en faveur de Chapelain.

² *Mélanges historiques*. Loc. cit., 410. — ³ *Ibid.*, 434.

⁴ *Mélanges historiques*. Loc. cit., 576. C'est encore Balzac qui écrivait à Chapelain : (15 sep. 1636) «... Et quand ce ne seroit pas un inconnu, mais mon propre frère, qui auroit songé à vous fâcher, je ne lui pardonnerois jamais cette pensée, ou ce ne seroit qu'à vostre seule intercession » (*Lettres familières*, p. 21). — Et le 1^{er} décembre 1639 : «... Car outre le grand poëte que je reconnois en vostre personne, j'y trouve encore un grand conseiller d'Etat, secrétaire, ambassadeur, bref, tout, en toutes

Nous renvoyons à la belle publication de M. Tamizey de Larroque et au volume elzévirien, si recherché des bibliophiles, qui renferme les lettres plus anciennement connues de Balzac à Chapelain, ceux qui voudraient approfondir davantage la nature des relations de notre poëte avec celui qu'on a appelé le réformateur de la prose française ¹.

Du reste, si nous ajoutons simplement à ces divers extraits le passage suivant d'une lettre à Boisrobert, datée du 3 août 1634 et dans laquelle Chapelain exhorte le nouveau chanoine de Rouen à vivre avec sagesse et retenue dans son canonicat, à n'y avoir pas surtout de familiarité avec les femmes, de peur « qu'il n'oubliât sa condition présente et qu'il ne fût tenté de chanter autre chose que des psaumes et des leçons », on aura une idée très-juste et très-complète du caractère de Chapelain, et nous pourrions sans crainte passer de la société port-royaliste, que nous venons à peine de quitter, à l'hôtel de Rambouillet.

choses, et je n'en parle jamais autrement à ceux qui me demandent qui est ce parfait amy que j'ay à la cour et cet homme de qui je fais toute ma gloire. *Et hæc non animo adulatorio et ad aulicas artes composito dicta sint. Jure tuo habes testem qui sisiceni fallat, etc.* » (*Ibid.*, 209.)

¹ On a d'autres lettres de Balzac à Chapelain dans la grande édition in-fol. des œuvres de Balzac publiée en 1665. Elles s'étendent de 1631 à 1636. — Le volume des *Lettres familières* va du 1^{er} juin 1636 au 28 décembre 1641. — Enfin la publication de M. Tamizey s'étend du 31 août 1643 au 2 décembre 1647. En tout 268 lettres de Balzac à Chapelain. — Il n'est pas inutile d'ajouter que dans l'épître au duc de Montausier qui précède les *Lettres familières*, l'éditeur Girard s'exprimait ainsi : « Il serait bien à souhaiter, Monseigneur, pour l'avantage de ce recueil, que M. Chapelain voulust laisser voir en mesme temps les sages et sçavantes lettres qui ont souvent donné sujet à celles-cy. Qu'il obligeroit les honnestes gens ! et qu'il y aurait de plaisir d'entendre les jugemens qu'il rend sur une infinité de choses curieuses ! Elles sont dignes véritablement, ces incomparables lettres, des éloges dont Monsieur de Balzac les couronne dans les siennes : et s'estant trouvées en réserve dans ses cassettes jusques au nombre de cinq à six cens, j'en eusse volontiers dressé un monument superbe à la mémoire de mon amy, sans l'instance que celui qui les a écrites, m'a faite de les luy renvoyer. Il a fallu luy complaire, M^{rs}, bien que je l'aye fait avec assez de répugnance. Mais si vous usez de tout le pouvoir que vous avez sur ses volontés, et que vous combattiez sa modestie de toute vostre force, je ne doute point qu'il ne vous accorde ce qu'il m'a refusé, et que le monde ne vous doive bientôt un divertissement si profitable... » Il aura fallu plus de deux cents ans avant que le vœu de l'archidiacre d'Angoulême se réalise !

V

Chapelain à l'hôtel de Rambouillet.

Les réunions de l'hôtel étaient très-brillantes à l'époque qui nous occupe; c'était le moment de leur plus grande splendeur, et Balzac qui, bien connu de réputation par la marquise, lui avait déjà, sur le conseil de Chapelain, dédié plusieurs ouvrages sans l'avoir jamais vue, devait, à son premier voyage à Paris, se faire présenter à la belle Arthénice.... « Vous ne sçauriez avoir de curiosité, lui écrivait Chapelain, le 22 mars 1638, pour une chose qui le mérite davantage que l'hôtel de Rambouillet. On n'y parle point savamment, mais on y parle raisonnablement, et il n'y a pas lieu du monde où il y ait plus de bon sens et moins de pédanterie.... » Il n'est pas hors de propos de remarquer, en effet, que si le langage précieux dont Molière s'est moqué si spirituellement, prit naissance dans la chambre bleue, il se développa surtout dans les cercles secondaires fondés à son imitation, dans ceux où dominait l'élément bourgeois, en particulier chez M^{lle} Scudéry. Chez la divine Arthénice, on avait le goût des choses sérieuses: on lisait les ouvrages nouveaux; on commandait des vers aux poètes du cénacle, on jouait des tragédies, et, ce qu'il faut principalement noter, l'on causait; car c'est là, comme le remarque l'un des historiens de l'hôtel, M. Livet, que naquit, se développa et se maintint l'esprit de conversation.

Très-assidu aux réunions, Chapelain était l'un des plus considérés parmi les littérateurs familiers de la marquise; il servait même d'intermédiaire entre elle et ses amis, recevant des lettres pour elle et remerciant en son nom¹; mais on lui en voulait beaucoup de son silence vis-à-vis du public; on ne s'expliquait point que, si profondément versé dans la connaissance des règles et des méthodes, il publiât si peu. Hélas! la *Pucelle* ne vint que trop, quinze ans plus tard, justifier ce silence que

¹ Livet, *Précieux et Précieuses*, p. 76.

lui-même reconnaissait volontiers: « Je suis l'homme du monde qui produit le moins », écrivait-il, en 1635, à M. de la Trousse, et deux ans après il disait à Balzac: « Ah! croyez-moi, monsieur, je suis peu de chose, et ce que je fais est encore moindre que moy. Le monde, par force et contre mon intention, me veut regarder comme un grand poète, et, quand je ne serois pas tout le contraire, je ne voudrois pas encore que ce fût par là qu'on me regardât. J'ay, ce me semble, de quoy payer en chose meilleure et plus justement...¹ » Était-ce simple modestie, était-ce défiance réelle de ses forces?... Montauzier entreprit de le forcer à rompre ce silence, et malgré la résistance du poète, il y parvint.

Ce n'est pas une des moindres choses à citer à l'honneur de Chapelain, que l'intimité constante sur le pied de laquelle il vécut toujours avec le marquis duc de Montauzier. On sait que pendant plus de douze ans le marquis fit une cour assidue à la belle Julie d'Angennes, fille de la marquise de Rambouillet; c'est dire qu'aucune réunion de l'hôtel ne le trouvait absent, à moins qu'il ne fût à l'armée. Il y fit connaissance avec Chapelain, et dès leur première entrevue, ces deux caractères au tempérament honnête, digne et austère, se sentirent l'un pour l'autre une sympathie qui ne les quitta plus. Quand le marquis était à Paris, dit M. Livet, il aimait à s'enfermer avec Chapelain dans l'appartement qu'occupait celui-ci chez son beau-frère, le procureur Favard, d'abord rue des Cinq-Diamants, puis en 1639, rue Salle-au-Comte, près des Filles Pénitentes, derrière l'église Saint-Luc et Saint-Gilles. Absents, ils laissaient rarement passer un courrier sans s'écrire, et, pendant ses longs séjours en Alsace, « Montauzier trouva dans l'amitié sincère et fidèle de Chapelain de grands adoucissements à ses ennuis amoureux² ». Excellent moyen, du reste, pour obtenir la constante attention des hôtes de la chambre bleue; et Chapelain, comme le prouve sa correspondance, n'avait garde de laisser passer aucune

¹ Cité par M. Livet, p. 77.

² *Ibid.*, p. 42.

occasion de vanter les hauts faits du jeune marquis. C'est ainsi qu'ayant appris par un billet de son confrère Silhon, l'un des apologistes aux gages du cardinal, que Montauzier avait, au combat de Mulhouse, tué deux cornettes et envoyé leur étendard au duc de Weimar : « Vous pouvés juger, lui écrivait-il, si ce discours m'a desplu et si j'ay de quoy me faire escouter à l'hostel d'Arthénice. » Le fait est qu'il en parla longtemps : ses lettres ne tarissent point sur cet exploit. M. Livet en a cité une charmante, qui donne la note exacte du ton de l'hôtel :

Monsieur, il faut que les coups que vous avés rués au combat de Mulhausen ayent esté bien rudes, puisqu'ils ont retenti jusqu'icy et que le bruit qu'ils ont fait a longtemps empesché que l'on entendist parler d'autre chose.... Au reste, jamais homme ne fut si bien récompensé de ses hauts faits que vous, puisque la grande Arthénice et son illustre fille vous en tesmoignent toutes deux leur joie avec autant d'esprit et de bonté qu'on en scauroit souhaiter. Si j'estois en votre place, pour avoir souvent d'aussi obligeantes lettres que celles-là, je continuerois cette persécution de cornettes jusqu'à l'infy, et je n'en laisserois pas un en seureté dans toute l'étendue de l'empire.... »

Qui reconnaîtrait, à ce style, l'auteur dur, si impitoyablement bafoué par Boileau ? Veut-on le surprendre maintenant en flagrant délit de langage précieux ? Voici, sur le même sujet, une lettre, sans doute inédite, adressée à la princesse Julie (novembre 1638), qui lui avait annoncé l'événement par un billet.

Glorieuse Julie, — il y a trop longtemps que vous me souffrés en votre cœur et que j'ay l'honneur d'approcher de votre personne pour s'estonner que j'aye pris quelque teinture de vos perfections et que je sois devenu un peu sorcier dans la communication de la plus illustre enchantresse du monde. Je demeure donc d'accord que dernièrement je devinay que votre aventurier d'Alsace s'étoit trouvé au combat de Mulhausen. Et je vous avoue encore, quoy que je ne vous en descouvrisse autre chose quand je fis cette prédiction, que j'avois veu les prouesses qu'il y a faites et que je fus sur le point de vous en entretenir. Mais il ne faut point faire le fin avec les maîtres, ny penser pouvoir rien déguiser à une aussy grande devineresse que vous. Je ne les avois pas veus assés nettement pour en parler avec certitude. Tantôt il me sembloit qu'il n'avoit tué qu'un ou deux cornettes et j'avois honte de dire pour si peu. Tantôt il me paroissoit victorieux du duc Charles et du marquis de Saint-Martin, et je le

croyois voir sur le champ de bataille donnant la vie au marquis de Bassonpierre, à condition qu'il viendroit en apporter tous les estendards à vos pieds avec une harangue en style romanesque pour obtenir sa franchise de vostre générosité. Et à vous dire vray, je fus tenté plus d'une fois de vous débiter cette vision, parce que des deux je la trouvois plus vraisemblable. Cependant, selon ce que vous m'avés mandé, je me trompois en l'un et en l'autre, et je reconnois par là que je ne suis encore qu'un devin à la douzaine, qu'en matière importante on auroit tort de se fonder sur mes oracles, et qu'il faut aussy bien que je vous cède la palme de cette science, que ce qu'il y a de plus accompli en Europe fait gloire de vous céder celle de toutes les vertus.

Que si l'on veut bien lire après cela cette autre missive, rapportée par M. Livet, et dans laquelle Chapelain annonçait à Montauzier qu'on distribuait à l'hôtel, en réjouissance de la prise de Brisach, « au lieu du feu de joie qu'en fera toute la France, » les rôles d'une comédie « de laquelle nous vous gardons le principal personnage, vaillant et féroce, comme vous plein d'amour et de colère, et dont le rôle vous plaira bien assurément, où M. le lieutenant fera l'amant pitoyable et moi son fidèle amy, etc., » on reconnaîtra que les lettres galantes de Chapelain valent bien celles de Voiture. Apprenez vite votre rôle, disait-il à Montauzier, pour que, quand vous viendrez ici au carnaval, il n'y ait plus qu'à nous habiller tous et à monter sur le théâtre :

Pardonnez, Monsieur, les folies que tire de la plume d'un homme assez sérieux l'apparence de la conquête d'une ville qui doit estre notre commun salut et l'espoir qu'elle nous donne de vous revoir bientôt en cette cour. Je les ay écrites par l'ordre de personnes à qui, tout volontaire que vous estes, vous n'oseriés désobéir, et pour qui l'on ne seroit que plus estimable, quand l'on tomberoit en véritable folie.

Nous trouvons dans le recueil de la Bibliothèque nationale, un curieux post-scriptum qui accentue encore la note intime de ses relations avec Montauzier. Chapelain est si peu connu sous cet aspect qu'on nous pardonnera cette dernière citation ; la lettre est en partie inédite et datée du 18 juin 1638 :

Sur le point de fermer ma lettre, la belle Lyonne (M^{lle} Paulet), accompagnée des deux aimables sœurs ¹ que vous avés traitées en filles à l'ordi-

¹ Les deux demoiselles de Clermont d'Entragues.

naire, entra dans ma grotte et me vint rendre le paquet qui s'adressoit à M. Conrart et à moy. Elles s'assirent sur les sièges qu'autrefois vous avés foulés, et voulurent voir le lieu où reposoient les livres que nous avons quelquefois feuilletés ensemble. Je vis les belles plaintes que vous faisies à la Lyonne de l'estat présent où vous vous trouvés. Je leur leus ce que vous m'en mandiés, et toute la conversation se passa en parlant à souhait de vous. Et afin que vous ne soyés plus en peine de ces quatre vers qui avoient esté remarqués, je vous donne avis que la douleur en est passée et que le nuage est dissipé. Je croyois bien qu'ils pouvoient estre couchés d'une autre sorte, mais j'ay fort maintenu l'intention du poëte et je crois avoir esté le plus heureux de ceux qui ont entrepris de vous justifier. — Vous estimés trop le sonnet que j'ay donné à la mémoire de M. de Rohan. J'honorois fort sa vertu, mais si je l'eusse autant chérie que celle de M. vostre frère, ses vers s'en fussent sentis et je les eusse à proportion faits aussy supportables, que vous avés trouvés ceux que je fis pour un sujet pour moy plus lamentable encore. Tant que je seray à Paris et qu'il plaira à la Lyonne, *c'est-à-dire à mon avis toujours*, je continueray cette correspondance que vous me demandés, avec joye puisque vous le croyés utile à vos affaires, quand mesme M. le duc de Longueville ne m'obligeroit pas à estre *nouvellier* pour luy.

On comprendra facilement, après cette lecture, comme il fut impossible à Chapelain de refuser à Montauzier sa collaboration pour cette fameuse *Guirlande* que Huet appelait le chef-d'œuvre de la galanterie. Julie professait une grande admiration pour le roi de Suède, Gustave, dont elle avait même le portrait dans sa ruelle, et qui mourut vers cette époque. Chapelain, à qui était échue la *Couronne impériale*, supposa que le prince était métamorphosé en cette fleur, et composa la célèbre pièce que Huet proclame « sans contredit la plus belle fleur et le plus beau madrigal de la *Guirlande de Julie* ¹. »

Je suis ce prince glorieux
De qui le bras victorieux
A terracé l'orgueil d'un redoutable empire :
Au plus froid des climats, je me sentis brûler
Par un nouveau soleil que l'univers admire
Et que celuy des cieus ne sçauroit égaler....

Mais ce madrigal est trop connu pour que nous le citions tout entier. Huet, enfermé tout un jour dans le cabinet de la duchesse d'Uzès, avec le galant recueil pour toute distraction, prétendait « n'avoir guère passé en sa vie de plus agréable après-dinée. » Nous engageons fort les curieux à continuer la lecture de la pièce de Chapelain dans la *Guirlande*, et à trouver dans cet exercice le même plaisir qu'y trouvait le célèbre évêque d'Avanches. De tout le recueil il n'y a réellement d'irréprochable que le charmant quatrain de Des Marets sur la *Violette*, et Huet lui-même constata que, dans la *Couronne*, Chapelain faisait avancer des vaisseaux guidés par le flambeau de l'Amour, en des parages

Où la mer sous la glace est tout ensevelie.

Mais personne avant lui n'avait fait cette remarque, tant on recherchait alors beaucoup moins la justesse de la pensée que l'élégance ou l'ingéniosité de sa forme. Aussi le madrigal de Chapelain fut-il déclaré chef-d'œuvre de par l'autorité de l'hôtel, et la France accepta cet arrêt, dont elle a perdu la mémoire depuis deux cents ans.

Le succès de la *Couronne* mit Chapelain en veine de poésie, car vers cette époque il composa pour l'hôtel de Rambouillet un assez grand nombre d'autres pièces qui accrurent encore sa réputation ; le *Récit de la Lyonne*, *l'Aigle de l'Empire à la princesse Julie*, les *Stances* pour la loge de Zirphée ; quelques *recits* pour des ballets ou divertissements, une *Plainte de la France* sur la maladie du cardinal... etc.; petits ouvrages, dit Th. Gautier, raisonnablement pensés, écrits avec sagesse, limés et polis soigneusement, donnant, par leur médiocrité même, peu de prise à la critique, colportés à la ronde et vantés outre mesure, de manière à entretenir la cour et la ville dans une respectueuse admiration ². Nous citerons peu de vers de tous ces morceaux ; ils n'en valent réellement pas la peine ; et l'on doit convenir avec

¹ *Hueliana*, 106-107.

² Th. Gautier. *Les Grottesques*, p. 253, 254.

M. Cousin, que si Chapelain a quelquefois de la noblesse et de la force, il est ordinairement dépourvu de grâce poétique : lorsqu'il badine en vers, il est à la fois lourd et trop souvent sans goût¹. Nous nous contenterons, pour égayer un peu notre étude, de glaner dans les *Historiettes* de Tallemant, quelques anecdotes au sujet de ces petites pièces.

Le *Récit de la Lyonne*, publié plus tard dans le recueil de Sercy, avec le titre plus développé de *Récit de M^{lle} Paulet au ballet de Dieux, représentant l'astre du Lyon*, était une fiction en l'honneur de mademoiselle Paulet, l'une des beautés de l'hôtel, à qui « l'ardeur avec laquelle elle aimoit, son courage, sa fierté, ses yeux vifs et ses cheveux trop dorés, avoient fait donner le surnom de Lyonne². » Chapelain lui fit porter sa pièce par un laquais de Godeau, à qui on l'attribua à cause de la « grande amitié qui estoit entre M^{lle} Paulet et lui. » Godeau s'en défendit, mais ne réussit pas à persuader la belle.

Assez longtemps après, comme M. Chapelain estoit avec M^{lle} de Rambouillet, ils viennent à parler de cela, et elle, lui pensant dire la chose du monde la plus éloignée de la vraisemblance : — « C'est M. Godeau ou vous qui avez fait cette pièce ? — Eh ! ouy, répondit-il, c'est moy qui l'ay faite ; je ne l'ai jamais nié. » — Elle pensa tomber de son haut. — « Je vous tromperay, lui dit-il, encore : prenez-y garde. »

En effet, il n'y manqua pas ; car quelque temps après, il fit l'*Aigle de l'Empire à la princesse Julie*. Cette pièce fut envoyée à M^{me} de la Brosse, une des filles de M^{me} la princesse. Elle étoit écrite de la main de M. Chapelain, mais en caractères qui imitoient l'impression. M. Godeau dit brusquement que cela ne valoit pas grand'chose. Il disoit plus vrai qu'il ne pensoit. On les montra à M. Chapelain qui, pour mieux jouer son jeu, dit en prenant le papier : « Cela est donc imprimé ? » On lui demanda laquelle il aimoit mieux avoir faite de cette pièce ou de la *Couronne impériale*, qui est à peu près sur le même sujet : il ne veut point décider.... Enfin, comme on ne sçavoit où l'on en estoit, et qu'on ne pouvoit deviner qui avoit fait cette pièce, ils firent réflexion sur ce que Chapelain s'estoit vanté de les tromper encore, et lui envoyèrent Chavaroché lui demander

¹ Cousin. *La Soc. franç. au XVII^e siècle*, p. 326.

² Tallemant. *Historiettes*, II, 321.

s'il n'avoit point fait l'*Aigle de l'Empire*, aussy bien que le *Récit de la Lyonne*. Il l'avoua, sur l'heure, aussy ingénument que l'autre fois¹.

Chapelain ne faisait en cela que suivre l'exemple de la marquise, dont le plus grand plaisir, dit Tallemant, étoit de causer à ses invités des surprises. On connoît la jolie anecdote de l'évêque de Lisieux, Cospéan, et des nymphes du parc de Rambouillet. La loge de Zirphée eut une origine analogue.

M^{me} de Rambouillet fit faire un grand cabinet avec 3 grandes croisées à trois faces différentes, qui respondoient sur le jardin des Quinze-Vingts, sur le jardin de l'hôtel de Chevreux, et sur le jardin de l'hôtel de Rambouillet. Elle le fit bastir, peindre et meubler, sans que personne de cette grande foule de gens qui alloit chez elle s'en fust aperçeu. Elle faisoit passer les ouvriers par dessus la muraille, pour aller travailler de l'autre costé, car ce cabinet est en saillie sur le jardin des Quinze-Vingts.... Un soir donc qu'il y avoit grande compagnie à l'hostel de Rambouillet, tout d'un coup on entend du bruit derrière la tapisserie, une porte s'ouvre, et M^{lle} de Rambouillet, aujourd'hui M^{me} de Montauzier, vestue superbement, paroist dans un grand cabinet tout à fait magnifique, et merveilleusement bien éclairé. Je vous laisse à penser si le monde fut surpris. Ils sçavoient que derrière cette tapisserie il n'y avoit que le jardin des Quinze-Vingts, et sans en avoir eu le moindre soupçon, ils voyoient un cabinet si beau, si bien peint, et presque aussi grand qu'une chambre, qui sembloit apporté par enchantement. M. Chapelain y fit attacher quelques jours après, secrètement, un rouleau de vélin où estoit cette ode, où Zirphée, reine d'Argennes, dit qu'elle a fait cette loge pour mettre Arthénice à couvert de l'empire des ans²....

Cette incomparable beauté

Que cent maux attaquoient et pressoient de se rendre,

Par cet édifice enchanté

Trompera leurs efforts et pourra se défendre.

Elle y brille en son trosne et son éclat divin

De là sur les mortels va désormais s'espandre,

Sans nuage, exclipse, ni fin.

Depuis cette époque, le cabinet conserva toujours le nom de loge de Zirphée que lui avait donné Chapelain. Mais tous ces morceaux sont fort connus et l'on préférera, sans doute, à une

¹ Tallemant. *Historiettes*, II, 481, 483.

² Tallemant. *Historiettes*, II, 276, 277.

monotone reproduction la pièce suivante, que nous trouvons, avec plusieurs autres, à la suite du recueil de la correspondance de Chapelain.

Le Volontaire.

Je me possédois seul, et, roi de mes désirs,
Goustois les tranquilles plaisirs
Qu'accorde la nature aux innocentes âmes.
Les orages d'Amour ne troubloient plus ma paix
Et je n'estois plus désormais
Ny serré de ses nœuds, ni brûlé de ses flâmes.
Lorsque ce mesme Amour, de mon heur envieux,
Avec les traits de vos beaux yeux
A sous un nouveau joug ma volonté remise;
Je souffre les tourmens que j'ay desjà souffers
Et voy dans de plus rudes fers
Au milieu de ma gloire engager ma franchise.
Ma libre volonté commandoit à mes sens,
Les éprouvoit obéissans
Et conservoit sur eux une puissance entière;
Mais si tost que j'eus veu vos célestes beautés,
Mes sens en furent enchantés
Et ma volonté mesme en devint prisonnière.
Je ne suis plus à moy, mais sous un nom trompeur
Les sacrés liens de mon cœur
Se cachent aux regards du profane vulgaire.
Je suis libre au dehors, au dedans engagé;
Je suis et le mesme et changé,
Pour vous seule captif et pour tous volontaire.
Que si je me feins libre au fond de ma prison,
Je me le feins avec raison,
Pour mieux dissimuler la cause de mes gesnes.
Heureux en mon malheur, si mes vœux escoutant,
Vous vouliés estre en m'imitant
Libre pour tout le monde et pour moy dans les chaînes.

Ce sont probablement toutes ces petites pièces galantes que Saint-Evremond avait en vue, lorsque, dans sa *Comédie des Académistes*, il fit tenir à Chapelain ce long monologue qui com-

mence le second acte, et dans lequel il représente le poète
« seul, faisant des vers avec un soin ridicule, et peu de génie. »

Tandis que je suis seul, il faut que je compose
Quelque ouvrage excellent, soit en vers, soit en prose.
La prose est trop facile et son bas naturel
N'a rien qui puisse rendre un auteur immortel.
Mais d'un sens figuré la noble allégorie,
Des sublimes esprits sera toujours chérie....

Mais laissons là le satirique et revenons à l'hôtel de Rambouillet.

On doit se demander, en présence de ces galanteries de Chapelain et du succès de ces pièces de vers, quelle contenance il devait garder devant Voiture, l'oracle incontesté de toute société précieuse. Il ne paraît pas que les deux rivaux se soient jamais donné mutuellement de l'ombrage, si l'on en juge par ce qui reste de leurs œuvres et de leur correspondance. Chapelain se plaint souvent, dans ses lettres à Balzac, de ce que Voiture, *il negligente*, se dispense beaucoup trop facilement d'assister aux séances de l'Académie; mais tout se borne à ce simple reproche. Nous trouvons même, dans une lettre datée du 8 janvier 1640, un trait qui honore singulièrement la nature de leurs relations. « Il y a quatre jours, écrit Chapelain, que la *princesse Julie* m'ayant retenu à faire les roys chez elle, la première fois qu'elle but elle me porta votre santé de fort bonne grâce; je la portay ensuite *al rey Chiquito*, c'est-à-dire V[oiture]¹, qui la reçut avec une apparence d'estre bien aise et m'en fist raison deux fois. Après souper on lut force vers des uns et des autres, et il fut parlé des vostres comme vous le pouvez souhaiter »².

De son côté, Voiture n'épargne pas les bons procédés à l'é-

¹ On sait que Voiture était très-petit.

² Cité par Livet, *Précieux et Précieuses*, p. 38.

gard de Chapelain. Nous en prenons pour témoins deux lettres et un rondeau que nous trouvons dans ses œuvres :

Monsieur, écrit Voiture, le 10 août 1639, je feray ce que vous désirez; si c'est pour l'amour de vous ou pour l'amour de M. de Balzac, je ne sçaurois vous le dire : et je ne démèlerois pas cela, quand j'y songerois jusqu'à demain. Vous avez tous deux une si égale autorité sur moy, que si en mesme temps l'un me commandoit de manger, et l'autre de boire, je mourrois de faim et de soif : au moins selon les philosophes. Car je ne trouverois jamais de raison de me déterminer plus tost à l'un qu'à l'autre. Mais de bonne fortune, vous vous entendez si bien ensemble, que vous ne me ferez jamais de commandement contraire; et vous estes tellement d'accord, que toutes les fois que je ferai ce que l'un me commandera, j'obéiray à tous les deux. Je suis fâché de votre clou et je vous en plains. Mais, à ce que je puis juger, ce n'est rien au prix de celui que j'ay. Le mien est *latus clavus*. — *Cum lato purpura clavo*. — Et si vous en aviez un pareil sur le nez, vous l'auriez sur tout le visage. Il me fait encore grand mal. Cela me dispose à vous aller voir. Car, afin que vous le sçachiez, il y a *jus lati clavi*. Je suis, monsieur.... etc. ¹

C'est encore Voiture qui terminait ainsi un rondeau qu'il adressait à un critique de Chapelain :

Croyez-moi donc, laissez-le dire et faire,
Et quand il parle apprenez à vous taire,
Car par justice, à lui convient parler,
A vous, ouïr ².

Enfin, ce passage fort curieux d'une lettre inédite de Chapelain à Godeau nous montrera qu'on s'estimait réciproquement, tout en se partageant quelquefois à l'hôtel en deux camps très-animés sur des sujets littéraires. Après une communication sur l'emprisonnement de Saint-Cyran à Vincennes, Chapelain continue ainsi :

Et cela pour le sérieux. Pour le jovial vous sçaurés, puisque la princesse Julie vous l'a voulu faire sçavoir, que M. Voiture et moy sommes en contestation sur la bonté des *Supposés* ³ de l'Arioste, moy tenant pour et luy

¹ Œuvres de Voiture, édit. 1658, p. 203.

² Voiture, *Poésies*, p. 104.

³ *I Suppositi*, comédie de l'Arioste.

contre formellement. Cette excellente personne s'est trouvée de son avis, et M. de Balzac du mien. MM. les Arnauld se sont rangés de mon costé avec M. de Chavaroche. M. le marquis de Rambouillet est de mes plus zélés. M. le marquis de Pizani se tient à son corps par accoustumance. Madame la marquise balance entre deux et croit qu'elle n'est pas si bonne que je dis, mais aussy qu'elle est bien meilleure qu'ils ne disent. Notre Paulet sollicite tous ses alliés d'entrer en ligue nouvelle avec elle sur ce sujet, et se porte pour chef de la querelle, encore qu'elle ne soit que seconde de Voiture. Il y a apparence que vous suyvres son party et je m'y attens, et je vous le pardonne; car je ne me pardonne pas à moy-mesme de ne le pouvoir suivre et de tenir plus tost pour la raison que pour son goüst. Jugés donc à son avantage sans examiner de si près ma justice et son tort, et si vous m'en croyés sans lire la pièce mesme, car cela sera plus galant et pour une si peu importante prévarication, l'équité ne s'en estimera guère blessée, ny la partie adverse guère mal traitée. Que si vostre conscience estoit si délicate que de ne vouloir pas condamner contre vostre sentiment, au moins gardés-vous bien de la condamner quand vous trouveriés qu'elle en fust digne. Il faut espargner le sexe, et moy-mesme, en cette dispute, depuis qu'elle y est entrée pour une si bonne part, je me suis réduit, par respect, à me contenter que nos juges prononcent que, pour n'estre pas de son opinion, je n'ay pas perdu le sens....

Voilà une manière fort galante de prendre parti. Quoi qu'il en soit, de ces divers documents résulte la preuve de relations fort courtoises entre les deux rivaux. On se livrait bien quelquefois des escarmouches plaisantes dans les salons de la marquise, mais cela ne tirait pas à conséquence, si l'on en juge par les traits assez anodins que rapporte Tallemant, qui n'aurait eu garde d'en oublier de plus vifs, s'il y avait eu lieu.

Nous terminons ici l'histoire des rapports de Chapelain avec l'hôtel de Rambouillet, dont l'heure de décadence va bientôt sonner. Montauzier épousera la princesse Julie, en 1645, et bientôt des malheurs de famille viendront accabler la marquise, déjà fort attristée par l'éloignement de sa fille. Aussi bien une date néfaste a planté un jalon noir dans la carrière de Chapelain : Richelieu mourut le 4 décembre 1642 et dans la tombe emporta ses faveurs.

RENÉ KERVILER.

(La suite à la prochaine livraison.)

NOTICES ET COMPTES RENDUS

ROME CAPITALE. Impressions d'un chroniqueur, par M. Victor Fournel.
Une brochure in-8°. Paris, Dougiol.

M. Victor Fournel peut, à bon droit, compter parmi les écrivains les plus sympathiques et les plus spirituels de la presse contemporaine. On peut dire, en effet, que sa faculté maîtresse, c'est l'esprit. Il en a autant et plus que quiconque, et toujours aussi alerte et aussi abondant, malgré la dépense journalière qu'il en fait, et depuis longtemps déjà, en vrai prodigue qu'il est. Est-il besoin d'ajouter que chez lui, ce n'est point cet esprit subversif, corrosif et haineux, qui déchire, dénigre et détruit, arme redoutable, qui nous a fait tant de mal en ce pays où l'esprit trop souvent fut plus haut prisé que le sens commun. Chez M. Fournel, l'esprit n'est que le condiment, le sel du bon sens, l'arme défensive du bien et du vrai. Et si, par représaille, ce qu'il fait volontiers, il pousse une pointe dans les rangs de l'ennemi, c'est pour flageller ses travers et ses ridicules, qu'il sait découvrir avec une perspicacité redoutable et châtier avec une impitoyable verve. Avec un singulier talent, il sait rehausser tel détail banal d'un tour ingénieux et piquant. Et au moment même où vous pouvez craindre que dans son charmant laisser-aller, il ne vienne à cotoyer la *charge*, sinon à y toucher, voilà cet agile esprit qui, d'un coup d'aile, s'élève jusqu'à l'éloquence et à la poésie; tout à l'heure ses pétillantes saillies vous faisaient sourire, et soudain il vous émeut d'un mot, d'une image jetée comme en passant. Et cela naturellement, sans effort, sans enfler le ton.

C'est que sous cet esprit ou plutôt au dessus, il y a un cœur chaud, qui sent vivement, une imagination ailée de poète.

Que de preuves nouvelles de cette heureuse alliance de facultés, qui trop souvent s'excluent, ne nous offrirait pas cette brochure sur Rome, dont nous ne nous sommes éloigné qu'en apparence!

Que de croquis, que de silhouettes d'hommes et de choses, enlevés d'un trait leste et vif! Ce touriste anglais, par exemple, ou plutôt ces touristes, l'un, simple *snob* ou *cockney* de la cité de Londres, débarqué à Rome dès le mois de septembre, par un entrepreneur, comme un simple colis; l'autre, « le véritable Anglais, l'Anglais proverbial, qui voyage avec sa femme, ses six filles, une lorgnette Krupp suspendue à ses côtés, cannes, parapluies, couvertures de voyage, valises, sacs de nuit, gibecières, malles gigantesques ferrées d'acier; qui consomme largement, qui tarit toutes les bouteilles de champagne sur son passage, qui fait le vide autour de lui, que les hôteliers saluent avec obséquiosité, qui commande avec morgue et paie avec ampleur; » — qui n'a vu de ces types et ne les reconnaît? « Quant à l'Allemand... » mais gardons-nous de toucher à ce superbe et ombrageux personnage.

Et cette silhouette, prise sur le vif, du Napolitain : « Le Napolitain est un Grec du Bas-Empire, rusé, roué, souple et bavard, emporté par la chaleur du sang, paresseux avec délices et remuant avec ivresse, insolent et obséquieux, très-menteur, un peu voleur, un peu ruffian, parfaitement dénué de sens moral, mais pétillant de verve et de folie, bref, descendant abâtardi et dégénéré de ce peuple aimable, fin, éloquent et menteur, dont M. Viguier, en expliquant Aristophane à ses élèves de l'École normale, disait familièrement, avec un mélange de honte et d'admiration : « Ah ! Messieurs, quelles *canailles* que ces Grecs, mais qu'ils avaient donc d'esprit ! »

Comme contraste, ce portrait du Romain : « ... Les traits distinctifs du Romain de la vieille souche, du Romain pur sang, ce sont la gravité, la dignité et la bonhomie. Il est fier, probe, calme, presque flegmatique; il prend les choses au sérieux. Il n'y a pas en lui le plus léger atome du Pulcinella napolitain. La canaille de Naples est absolument inconnue à Rome. On y mendie, on y joue parfois du couteau, on n'y vole pas à tous les coins de rue. Vous ne trouverez

dans ses cérémonies religieuses rien qui ressemble aux fêtes bruyantes de Saint-Janvier ou de la Vierge de Piedigrotta.... Le Romain tient à ses traditions et à ses coutumes. Il n'a pas au moindre degré l'esprit de négoce que Florence, par exemple, sut toujours joindre à son amour des arts. On rencontre encore à Rome des magasins où s'étalent des objets démodés, invraisemblables, fantastiques, disparus de partout ailleurs depuis plus d'un demi-siècle, et rien n'est curieux comme l'importance et la majesté épique avec laquelle, les petits marchands de Rome trônent auprès d'un étalage composé d'une botte d'oignons et de deux bottes de radis, d'une livre de vieille ferraille ou d'une demi-douzaine de chaussures éculées. »

Après le Romain, Rome, sujet vieux de vingt-cinq siècles et toujours nouveau, que de récentes et inouïes vicissitudes ont rendu plus vivant que jamais ; nom doublement immortel, qui soulève dans les âmes un amour et une haine également extrêmes ; *modèle* d'une envergure grande comme l'histoire et comme le monde ; tableau mille fois peint et que M. Fournel a su rajeunir avec son imagination d'artiste et son cœur de chrétien.

Lisez, page 26, la fin de ce portrait de Rome, tracé sur nature de main d'ouvrier. Déjà fort différent de lui-même depuis quelques années, l'original menace de ne plus offrir aux peintres futurs que des traits défigurés. Jalouse de se mettre à la hauteur du siècle, une junta municipale, dont les lauriers de M. Haussmann troublent le sommeil, a entrepris *d'embellir* Rome à l'instar de Paris. Déjà les cloîtres se sont transformés en casernes, les palais en bureaux ; des églises ont été abattues, d'autres, celles du Forum notamment, sont menacées de l'être ; la Chartreuse de Sainte-Marie-des-Anges, chef-d'œuvre de Michel-Ange, est devenu un magasin d'équipement militaire, après avoir été une écurie... Ce rêve de maçons amis du « progrès », alignant les rues sans souci des souvenirs, taillant des boulevards en plein antique, traitant la Ville Eternelle, cette vénérable ancêtre de l'Europe, comme une sous-préfecture, — ce rêve impie, en train de se réaliser, émeut à bon droit M. Fournel. Espérons avec lui que, grâce à la pénurie du trésor municipal et royal, la plupart

des « embellissements » projetés resteront longtemps encore, toujours sur le papier.

Encore ne parlons-nous ici que du côté archéologique et artistique, purement humain de la question. Que serait-ce si nous envisagions le côté religieux ! M. Victor Fournel n'a eu garde de l'oublier, et ses trop justes doléances viennent, à leur tour, s'unir à celles de tant de plumes ou de bouches éloqu岸tes.

Les quelques citations que nous venons de faire de la brochure du spirituel *chroniqueur*, suffiront pour inspirer le désir de la lire en entier. A ceux qui ont eu, comme lui, le bonheur de visiter Rome, elle en rappellera les monuments, les antiquités, les tableaux grandioses ou familiers. A ceux qui n'ont pu encore les contempler, elle en donnera la fidèle peinture et l'avant-goût.

LUCIEN DUBOIS.

VISITES AU SAINT-SACREMENT, par M. l'abbé Goudé.

Nous recommandons à l'attention de MM. les supérieurs, directeurs de Congrégations, et professeurs des petits séminaires, les *Visites au Saint-Sacrement*, que vient de faire paraître M. l'abbé Goudé. L'auteur, déjà si avantageusement connu des établissements religieux par son beau livre *le Collège*, rend un nouveau service aux élèves ecclésiastiques, en publiant ce Manuel, qui leur est uniquement consacré, et dont M^{gr} l'Evêque de Nantes s'est plu à louer l'onction et la solidité. Ces visites, véritable *vade mecum* du séminariste, trouveront tout naturellement leur place parmi les prix ou souvenirs que MM. les supérieurs et professeurs aiment à donner à leurs élèves, à la fin de chaque année, pour récompenser leur piété ou leur travail.

Ce petit volume, imprimé avec soin, ne se trouve que chez M. l'abbé Goudé, chanoine honoraire, à Châteaubriant (Loire-Inférieure), ou chez M. Drouard, imprimeur-libraire, même ville. (Broché, 1 fr. 20 ; relié, 1 fr. 60.)

LE POLE ET L'ÉQUATEUR, par M. Lucien Dubois. — Deuxième édition, revue et considérablement augmentée, 1875. — Tome 1er; l'ouvrage en aura deux; collection Lecoffre, prix 2 francs.

Châteaubriand écrivait, en 1801, en tête de la première édition d'*Atala*: « En 1789, je fis part à M. de Malesherbes du dessein » que j'avais de passer en Amérique. Mais, désirant en même temps » donner un but utile à mon voyage, je formai le dessein de décou- » vrir par terre le *passage* tant recherché, sur lequel Cook lui-même » avait laissé des doutes. Je partis, je vis les solitudes américaines, » et je revins avec des plans pour un second voyage qui devait durer » neuf ans. Je me proposais de traverser tout le continent de l'Amé- » rique septentrionale, de remonter ensuite le long des côtes au » nord de la Californie, et de revenir par la baie en tournant sur le » pôle. M. de Malesherbes se chargea de présenter mes plans au » gouvernement et ce fut alors qu'il entendit les premiers frag- » ments du petit ouvrage que je donne aujourd'hui au public. La » révolution mit fin à tous ces projets. Couvert du sang de mon frère » unique, de ma belle-sœur, de celui de l'illustre vieillard leur » père, ayant vu ma mère et une autre sœur, pleine de talent, » mourir des suites du traitement qu'elles avaient éprouvé dans les » cachots, j'ai erré sur les terres étrangères... »

Comment a été résolu le problème à la solution duquel Châteaubriant rêvait d'attacher son nom, comment a été reconnue l'existence du *Passage*, dit du nord-ouest, conduisant du détroit de Lancaster au détroit de Behring, c'est ce que nous apprend le livre de M. Lucien Dubois, et cette découverte a tout l'attrait d'un drame et d'un roman. L'auteur nous fait assister à l'expédition de sir John Franklin, au départ de ces deux navires, au nom de sinistre augure, l'*Érèbe* et la *Terreur* (19 mai 1845). Les dernières dépêches du hardi navigateur sont écrites de l'île groënlandaise de Disco, et datées du mois de juillet 1845. Deux années se passent sans apporter de nouvelles de Franklin et de ses bâtiments. En 1847, l'Amirauté, inquiète de ce long silence, se décide à envoyer à leur recherche; trois expéditions simultanées sont préparées. La pre-

mière, sous la conduite du capitaine Kellett et composée de deux navires, le *Herald* et le *Pluvier*, — on évite cette fois avec soin les noms de mauvais présage, — reçoit l'ordre de franchir le détroit de Behring et de pousser vers l'est, aussi loin qu'il lui sera possible de le faire. La seconde, commandée par les docteurs Richardson et Raë, est chargée d'explorer par terre le littoral septentrional de l'Amérique, depuis le *Mackensie* jusqu'à la *Copper-mine-river* (rivière de la mine de cuivre), et de reconnaître la terre de Victoria et la terre Wollaston. La troisième, sous les ordres de sir James Clarke Ross, reçut mission de pénétrer, par les détroits de Lancaster et de Barrow, jusqu'à l'île Melville et à la terre de Banks. Ces trois expéditions formaient comme un triangle dont les côtés, en se rapprochant, devaient progressivement restreindre le champ des recherches et renfermer le problème sur un terrain de plus en plus étroit, qui ne lui permettrait pas de cacher longtemps la solution désirée. Plan admirablement conçu, qui devait nécessairement réussir, et qui échoua; la science, le génie, l'héroïsme de l'homme, vinrent se briser contre quelques blocs de glace.

Au printemps de 1849, l'Amirauté expédia l'*Étoile du Nord* pour porter à sir James Ross des instructions et des approvisionnements; l'*Étoile du Nord* dut revenir sans avoir pu accomplir sa mission.

A mesure que les difficultés semblaient grandir, grandissait aussi l'obstination saxonne: au mois d'août 1850, on ne comptait pas moins de onze bâtiments explorant simultanément les parages du détroit de Barrow. L'Amirauté en avait envoyé sept, commandés les uns par le capitaine Austin et les autres par le baleinier Penny. Lady Franklin avait équipé de ses propres deniers le *Prince-Albert*. Rivalisant avec la mère-patrie, les États-Unis avaient expédié l'*Advance* et la *Rescue*, sous les ordres du capitaine de Haven. A tous ces navires était venu se joindre le brick le *Félix*, monté par le héros de la navigation arctique, le vieil amiral John Ross en personne.

En 1851, tous ces navires ralliaient les ports d'Angleterre et d'Amérique. Tant de dévouements, tant de nobles et généreux

efforts n'avaient point été couronnés par le succès : les mers polaires avaient gardé leur secret.

Mais déjà un autre bâtiment faisait voile vers les mers arctiques, sous les ordres du capitaine Kennedy. C'était le *Prince-Albert*, équipé de nouveau, au printemps de 1851, par les soins et aux frais de lady Franklin. Le commandant en second de cette expédition nouvelle était un Français, un enseigne de vaisseau destiné à une mort tragique et prématurée, à une renommée aussi pure que brillante, Joseph-René Bellot. Cette seconde expédition du *Prince-Albert* ne devait, pas plus que la première, découvrir les traces de l'*Érèbe* et de la *Terreur*.

Cependant ni lady Franklin ne désespère, ni l'Angleterre ne se lasse : les expéditions se succèdent ; les plus braves, les plus héroïques marins, semblent attirés vers le pôle Nord comme par un invincible aimant. C'est dans le livre de M. Lucien Dubois qu'il faut assister à ces *odyssées*, presque aussi poétiques et plus intéressantes que l'*Odyssée* du vieil Homère ; sir John Ross qui va, à près de quatre-vingts ans, à la recherche de son ami ; qui affronte, sur un frêle brick de cent-vingt tonneaux, les rigueurs et les dangers de ces régions, où plus d'une fois il avait failli trouver son tombeau ; sir John Ross est un héros qui vaut bien Ulysse. Le lieutenant Bellot peut soutenir la comparaison avec Télémaque ; quant à Pénélope, elle me paraît être restée bien en arrière de lady Franklin, car elle s'est bornée à attendre son mari dans sa maison d'Ithaque, sans envoyer à sa recherche la moindre embarcation.

Je renvoie donc le lecteur avec confiance au beau livre de M. Lucien Dubois, où les récits les plus intéressants sont habilement mêlés aux descriptions les plus brillantes et les plus exactes. Ignorant et savant y trouveront également leur compte. Mais que parlé-je d'ignorant ? J'entends dire partout autour de moi qu'il n'y en a plus. Les petites filles aujourd'hui n'apprennent-elles pas la chimie et l'astronomie ? Les petits garçons ne savent-ils pas la zoologie et la géologie ? Et tous, petits garçons et petites filles, ne lisent-ils pas à l'envi de belles histoires, bien savantes, où il y a de la phy-

sique, de la statique et de la balistique ? — Tout cela est vrai ! Ce qui ne l'est pas moins, hélas ! c'est qu'il y a encore, ici et là, quelques ignorants, et j'en suis, à qui les livres de science font peur et qui ne les peuvent point lire par cette raison qu'ils ne les peuvent pas comprendre. Eh bien ! que ceux-là fassent comme moi : qu'ils ouvrent le livre de M. Lucien Dubois et ils iront jusqu'au bout, sans fatigue, avec un agrément très-vif, avec un intérêt qui grandira à chaque page ; arrivés à la fin, ils seront tout heureux et tout aises d'avoir fait un si beau voyage avec un si aimable guide, et ils lui demanderont de ne pas trop leur faire attendre son second volume.

EDMOND BIRÉ.

LA VIE RURALE. Journal de campagne, par M. J. Autran, de l'Académie française. — In-8°. Paris, Michel Lévy. 6 fr.

En attendant le compte rendu que nous préparons de ce très-bel et très-bon ouvrage, voici quelques lignes de l'auteur, qui suffiraient à le recommander :

« Je publiais, il y a quinze ans environ, un petit livre intitulé la *Vie rurale*, qui eut une fortune singulière pour un simple recueil de vers. Cinq mille exemplaires s'écoulèrent en quelques semaines, et, si l'éditeur n'en donna pas immédiatement d'autres éditions, c'est que, mécontent de mon œuvre, malgré son succès, je coupai court moi-même à sa publicité, afin de pouvoir, avec plus de loisir, la refondre et l'amplifier...

» Le mince volume de 1856 est devenu, en se développant sous ma plume, un recueil assez semblable à un « journal de campagne » où seraient reproduites, au jour le jour, sous une forme à la fois lyrique et familière, les impressions changeantes de la vie rustique..., une sorte de poème des saisons qui n'a rien de la gravité didactique et se rapproche, au contraire, le plus possible, des libres mouvements de la nature. »

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — I. *Nos évêques et nos missionnaires* : — Le P. Maunoir et Michel Le Nobletz. — M^{sr} Fournier et les anciens évêques de Séez, Nosseigneurs du Plessis d'Argentré et de Chevigné de Boischollet. — M^{sr} Richard, coadjuteur de Paris. — Lettre pastorale de M^{sr} Le Coq. — M^{sr} David à Rome. — Le R. P. abbé de la Trappe de la Meilleraye.

II. *Les œuvres* : — Société des Sauveteurs bretons. — Les *Annales du bien*. — Cercles catholiques. — L'église de Montmartre et M. de la Borderie.

III. *La littérature et les arts* : — L'instruction primaire, par M. Alfred Biré. — L'éloge d'Auber, par M. Victor Massé. — *Le manoir de Pictordu* et M. Serpette. — L'exposition des Beaux-Arts à Brest, etc. — M. Luc-Olivier Merson et M. G. Bourgerel.

I

On sait que l'église de Plévin (canton de Maël-Carhaix, Côtes-du-Nord), renferme le tombeau, en marbre blanc, du père Maunoir, le célèbre missionnaire, décédé au presbytère de cette paroisse le 28 janvier 1683. Une correspondance de Rome adressée à la *Semaine religieuse* de Rennes, se termine par cette bonne nouvelle :

« Je n'ai plus le temps de parler d'un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, qui sera accueilli au chant du *Te Deum*, d'un bout de la Bretagne à l'autre. Un de ses apôtres au XVII^e siècle, le P. Julien Maunoir, vient d'être solennellement déclaré Vénérable. C'est le premier pas qui le rapproche des autels, où l'appellent les vœux de tous les Bretons depuis deux cents ans. Le disciple passe avant le maître. Est-ce qu'il ne se trouvera personne à Quimper pour prendre en main la cause de Michel Le Nobletz, à qui la Bretagne doit Julien Maunoir lui-même ? »

En attendant que la carrière de cet illustre apôtre soit un jour couronnée par la consécration de ses travaux, deux enfants de la Bretagne et de la Vendée, anciens évêques de Séez, morts en exil, l'un à Munster, en

Westphalie, l'autre à Nantes, où il avait été contraint de se retirer par ordre de Napoléon I^{er}, ont reçu les honneurs de la translation solennelle de leurs restes vénérés dans la cathédrale de leur fidèle diocèse, le mardi 13 avril 1875. Le spectacle de cette pieuse cérémonie, à laquelle assistaient les nombreux représentants des familles du Plessis et de Chevigné, S. Em. le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, NN. SS. les évêques de Nantes, d'Evreux, de Séez et du Mans, le préfet du département de l'Orne et une foule de notabilités de tout ordre, était tellement imposant que M^{sr} Fournier, chargé de prononcer l'éloge des deux prélats put s'écrier avec vérité, du haut de la chaire de la cathédrale : « Est-ce une cérémonie funèbre, ou bien un triomphe ? »

C'était, en effet, un triomphe dans la mort, décerné à ces deux évêques, qui, vivants, avaient souffert la persécution et l'exil. Que de contrastes offrait cette double situation, combien elle était féconde en rapprochements et en souvenirs !

Dieu, qui n'oublie pas ceux des siens que l'on opprime et qui veille jusque sur leurs cendres, a voulu qu'une solennelle réparation fût faite à ses deux Pontifes, là même où l'humiliation avait eu son point de départ. Unissant les enseignements de l'histoire aux considérations les plus élevées de la foi, de la philosophie et du patriotisme, M^{sr} Fournier a fait un magnifique éloge de NN. SS. d'Argentré et de Boischollet. Il les a montrés généreux et fermes dans le bien qu'ils ont opéré comme dans les maux qu'ils ont soufferts : succombant, l'un sous les coups de la Révolution, l'autre sous ceux de la tyrannie.

Il y avait bientôt cent ans (septembre 1775) que M^{sr} d'Argentré avait été nommé évêque de Séez. Les rues que parcouraient ses restes, « il les avait autrefois rendues plus viables. » Le conseil municipal qui s'associait, le 13 avril, aux princes de l'Église et au clergé du diocèse, rappelait celui que l'évêque, bienfaiteur de la ville, avait présidé, comme maire, en 1789. Puis les jours mauvais étaient venus, et devant M^{sr} d'Argentré s'était ouverte la route de l'exil. Pendant ce temps, l'abbé de Chevigné, d'abord chanoine honoraire, puis vicaire général et grand archidiacre du diocèse de Nantes, refusait le serment à la constitution civile du clergé et restait à Nantes muni des pouvoirs de son évêque, M^{sr} de la Laurencie, qui avait émigré. Il dut néanmoins, pendant quelque temps, quitter la France et passa en Belgique. Rentré plus tard dans sa patrie, il revint à Nantes et demeura caché durant les mauvais jours. Sa chambre, convertie en chapelle, était le rendez-vous des fidèles qui, en secret, venaient y recevoir les sacrements et entendre la parole sainte.

Lorsque des jours paisibles parurent se lever sur la France, Bonaparte offrit à l'ancien archidiacre de Nantes l'évêché de Séez. Ne voulant pas

occuper un siège dont le titulaire, M^r d'Argentré, exilé pour la foi, vivait encore, il n'accepta qu'après avoir demandé son consentement. La réponse de M^r d'Argentré ne lui permit plus de différer la cérémonie de son sacre, qui eut lieu le 16 mai 1802, à Paris, dans l'église Saint-Roch. Comme dans la plupart des diocèses de France, à cette époque, il fallait tout reconstituer dans celui de Séez, quand y arriva M^r de Boischollet. Le nouvel évêque se mit immédiatement à l'œuvre, attira auprès de lui des hommes également distingués pour leur savoir et leur prudence, fonda un séminaire, rétablit les retraites ecclésiastiques et favorisa tout ce qui pouvait contribuer à la sanctification de son troupeau. Mais tandis qu'il accomplissait ainsi l'œuvre de Dieu, un orage se formait contre lui. L'empereur se trouvait engagé dans la voie de la persécution contre l'Église. Il ne pouvait manquer de s'irriter des correspondances que l'évêque de Séez entretenait avec Pie VII, captif à Savone. Il lui fit signifier de quitter son diocèse avec son vicaire général, M. Le Gallois. Ce fut un coup de force, ou plutôt, comme l'a dit M^r Fournier, un coup de tyrannie; mais, dans cet acte d'une extrême violence, Napoléon, le grand capitaine, l'administrateur de génie, le vainqueur de tous les potentats, a été le vaincu de l'humble évêque de Séez.

L'empereur est à Alençon, où il a mandé M^r de Boischollet. « Votre croix ! » dit-il au prélat. Un évêque ne peut tenir aux vains hochets de la vanité humaine; le pontife détache sa croix d'honneur et la rend à Napoléon. « Maintenant, cette autre croix ! » C'était la croix d'évêque. « Sire, celle-là m'a été donnée par le Pape; lui seul peut me la redemander. » Mes Frères, s'est écrié l'orateur, ici, où est le vainqueur? où est le vaincu? Le vainqueur c'est l'humble pontife, parce que son âme, supérieure à tout, demeure fixée en Dieu.

Le discours de M^r Fournier a été conclu par une magnifique péroraison, où brillaient des traits nombreux d'une haute éloquence. Un tel panégyrique, dit un témoin de cette belle cérémonie, suffirait à consacrer la mémoire des deux pontifes dont il a retracé le caractère et les vertus.

Les vicaires généraux du diocèse de Nantes doivent être fiers de leurs prédécesseurs. Après M^r de Chevigné, dont ils s'honorent à si bon droit, voici M^r Richard, évêque de Belley, qu'un décret présidentiel du 8 juin vient de nommer coadjuteur, avec future succession, de S. Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, et qui, dans un prochain consistoire, doit être préconisé comme archevêque *in partibus*. Que pourrions-nous ajouter à ce beau portrait que retrace du prélat une feuille parisienne?

M^r Richard, dit le Français, arrive à Paris précédé d'une réputation de vertu et de savoir qui ne peut manquer de lui concilier universellement le respect et la confiance. Né à Nantes le 1^{er} mars 1819, le coadjuteur du cardinal-archevêque n'est

point étranger au clergé de Paris. C'est à Saint-Sulpice, en effet, qu'il a fait son cours de théologie; c'est de la main de M^r Affre qu'il a été ordonné prêtre en 1844. M. de Courson, mort supérieur général de la Société des prêtres de Saint-Sulpice, l'avait distingué, et, quand le diocèse de Nantes reçut pour évêque celui qui avait été le compagnon de M^r Affre aux barricades de juin, il le désigna à M^r Jaquemot, qui presque aussitôt l'associa avec le titre de grand-vicaire aux travaux de l'administration épiscopale. Dans ses nouvelles fonctions, M. l'abbé Richard fut pendant vingt années, pour son évêque, l'auxiliaire le plus dévoué, le plus éclairé, le plus actif. Versé dans l'étude des sciences sacrées, l'abbé Richard se montrait de plus écrivain distingué: il composa une *Vie de la bienheureuse Françoise d'Amboise*, après avoir obtenu à Rome la reconnaissance du culte immémorial de la sainte duchesse de Bretagne. Tous ces titres auraient eu peu de valeur, si l'abbé Richard n'eût été un prêtre d'une rare piété; il l'était, et il inspirait une vénération profonde à tous ceux qui l'approchaient; il se trouva donc en quelque sorte désigné pour l'épiscopat par la voix publique. Au mois d'octobre 1871, il fut nommé évêque de Belley et sacré le 11 février suivant, à Paris, par M^r Guibert; l'archevêque de Tours avait eu la principale part dans l'élevation de l'humble prêtre, dont il était devenu le père et l'ami.

Trois années passées dans l'exercice de sa charge n'ont fait que mettre dans une plus éclatante lumière les éminentes qualités de M^r Richard. « C'est le curé d'Ars qui nous rendit évêque », avaient dit, dès les premiers jours de sa visite, les populations de ce diocèse, où le vénérable M. Vianney avait vécu et évangélisé tant d'âmes. Ce mot indique tout ce que promettait l'épiscopat de M^r Richard. Il y avait, en effet, entre le saint curé et l'évêque, comme un air de famille et une sorte de parenté spirituelle; c'était la même austérité pour soi-même, mais c'était aussi la même aménité, la même bonté pour les autres.

Un séjour de trois années que l'abbé Richard fit à Rome, au sortir du séminaire, avait développé en lui les qualités précieuses que son épiscopat mit en lumière. Non-seulement, pendant son séjour à Rome, il avait puisé aux sources les plus pures de la science sacrée, mais il y avait acquis un esprit de mesure dans le commerce des hommes et la conduite des affaires, une sûreté invariable de doctrine, et enfin une connaissance approfondie et un amour intelligent de la liturgie sacrée. Après avoir attaché, à Nantes, son nom à la restauration de cette liturgie, il avait, à Belley, mis tous ses soins à la rétablir.

Le pieux évêque a, paraît-il, opposé un long refus au choix d'estime et de confiance qui l'appela auprès du cardinal-archevêque de Paris. Sa modestie s'effrayait d'un honneur cependant si mérité. La correspondance des deux prélats, par les considérations surnaturelles et vraiment épiscopales qu'elles expriment, rappelle celle des évêques de la primitive Église. L'un demande avec instance, au nom des intérêts religieux de la capitale de la France; l'autre refuse, au nom des intérêts religieux de ses diocésains et de l'attachement qu'il a pour eux. — On refuse un évêché, un archevêché, et non le martyr, aurait enfin répondu le successeur de M^r Affre, de M^r Sibour et de M^r Darbois; et M^r Guibert aurait ainsi triomphé de la résistance de M^r Richard.

Nous voudrions avoir le loisir de citer ici, après ce bel éloge d'un prélat breton, la remarquable lettre pastorale que le nouvel évêque de Luçon, M^r Le Coq, vient de publier, à l'occasion de son entrée dans son diocèse. Sacré, il y a quelques semaines dans l'église de Saint-Jean de Caen, par M^r Hugonin, évêque de Bayeux et de Lisieux, M^r Le Coq, qui a pris pour armes un écu mi-parti de Normandie et de Luçon, et pour devise *Missus a Deo*, afin de montrer que, dans son cœur, trouveront place à la fois le pays qui reçut les prémices de son zèle apostolique et le diocèse dont il devient le premier pasteur, a inauguré son épiscopat par une œuvre fort remarquable, où sont retracés, d'une manière très-élevée, les devoirs de sa nouvelle vocation, la lutte contre les doctrines impies, causes de tous nos malheurs, et contre l'invasion des barbares modernes qui nous menacent de toutes parts.

Nous ne quitterons pas nos évêques, sans signaler le récent voyage à Rome de M^r David, qui a déposé aux pieds du Saint-Père une somme de 133,000 francs, résultat des quêtes d'une seule année pour le denier de Saint-Pierre dans le diocèse de Saint-Brieuc. Nous remarquons, dans une relation de ce voyage, que Sa Sainteté a daigné recevoir le domestique de Monseigneur, jeune Breton rempli d'amour pour l'Eglise et son auguste Chef. Sur l'invitation de son maître, il a récité le *Pater* en langue bretonne, langue inconnue au Saint-Père, mais qui, malgré la rudesse de son accent, doit aller au cœur de Sa Sainteté, puisque c'est la langue que parlent un grand nombre de ses enfants de prédilection. Pie IX a écouté avec un tendre intérêt le jeune Breton, puis il l'a béni, en lui adressant quelques paroles bienveillantes. — M^r David a rapporté de Rome, assure-t-on, une faveur spirituelle toute particulière, la promesse de l'érection prochaine de la cathédrale de Saint-Brieuc en basilique mineure.

Nous apprenons, enfin, que le Révérend Père abbé de la Trappe de la Meilleraye vient d'être enlevé subitement à ses frères, qu'il édifiait de ses vertus depuis de longues années, et dont il était chéri autant que respecté.

Dom Antoine, qui appartenait à la ville de Nantes et à une honorable famille, laisse après lui le souvenir d'un religieux exemplaire, austère sans rudesse, infatigable dans son zèle et tout entier à ses graves devoirs. C'était, au plus haut degré, l'homme de foi et de dévouement. Ses obsèques ont eu lieu au milieu du deuil le plus profond de la communauté.

II

La bienfaisante société des Hospitaliers-Sauveteurs bretons a célébré à Rennes, le dimanche 9 mai, sa fête annuelle, la deuxième depuis sa création. Elle a été splendide, rehaussée par le quadruple éclat d'une im-

posante solennité religieuse, de l'éloquence, de la poésie, et de l'art, que l'illustre Gudin, le peintre de la mer, y représentait magnifiquement.

Aussi les sympathies publiques se sont-elles manifestées autour des Hospitaliers-Sauveteurs bretons avec un irrésistible élan. La cathédrale Saint-Pierre, si vaste qu'elle soit, était trop étroite pour recevoir la foule compacte qui s'y pressait, et la grande salle de l'hôtel-de-ville a pu contenir à peine la moitié des auditeurs qui voulaient entendre la parole si digne, si éloquente, si patriotique, de l'honorable M. Nadault de Buffon, président-fondateur de la Société. Après la distribution des prix, le compte rendu annuel, l'ascension d'un ballon, etc., un banquet fraternel a réuni tous les adhérents, et M. Louis Tiercelin, rédacteur du *Bulletin* de la Société, dont nos lecteurs ont apprécié récemment le talent dramatique, et qui va bientôt publier une revue spéciale sous le titre des *Annales du bien*, dans l'intérêt des Hospitaliers, a fait lire, par un de ses amis, une touchante pièce de vers intitulée *Le Fils du Sauveteur*, dont l'émotion sympathique a gagné tout l'auditoire.

CHER HOËL,

Le bon Dieu nous met à rude épreuve :
Il te fait orphelin, mon fils, et me fait veuve.
Or j'ai voulu, mon cœur de femme est courageux !
Que la grande douleur qui nous frappe tous deux
Fût à l'enfant absent par sa mère annoncée.
Mes pleurs ont effacé la page commencée
Et j'ai dû la reprendre, hélas ! plus d'une fois,
Tant j'ai peine à tenir la plume entre mes doigts.
Mais les mères ayant des façons moins cruelles
De dire à leurs enfants les mauvaises nouvelles,
J'ai voulu que par moi ce deuil te fût appris...
Hoël, ton père est mort, l'Océan nous l'a pris !!...

Cette pièce est digne de figurer en compagnie de la *Lettre du mobile Breton*, de François Coppée.

Vers le même temps avait lieu à Paris le congrès des cercles catholiques d'ouvriers, où s'étaient donné rendez-vous un grand nombre de nos compatriotes des cinq départements, venant apporter le résultat de leurs travaux à l'œuvre commune.

Nous revenons de Paris, écrit l'un d'eux, le cœur rempli d'une religieuse émotion par les exemples touchants et magnifiques donnés à la France par l'Association catholique. La parole éloquente de M. Albert de Mun, de M. de Germény, de M. Keller, et de tant d'autres orateurs distingués, dont l'énumération serait trop longue, nous a certes profondément touchés. Mais l'édification résulte surtout de la splendeur de cette Foi qui a converti en apôtres tant d'officiers de notre brave armée, tant d'hom-

mes venus des quatre coins de la France, pour travailler en commun à la gloire de Dieu et à la régénération de notre bien-aimée patrie. En admirant ces fidèles, nous nous souvenions des beaux vers d'un grand poète, M. de Laprade :

Notre scandale hier, aujourd'hui notre exemple,
Paris nous tend la main.....

Malgré des excitations odieuses et qui montrent qu'une certaine presse a aussi peu de soin de son patriotisme que de la liberté d'autrui, le Congrès a pu librement tenir sa session. Et, quand il s'est réuni, bannières déployées, sous le parvis de la vieille basilique de Notre-Dame, la foule a montré qu'elle était bien près de suivre un exemple dont la grandeur obtenait sa plus sympathique déférence.

Aussi imposante a été la grande manifestation catholique du 16 juin pour la pose de la première pierre de l'église érigée au Sacré-Cœur, sur la butte de Montmartre. On sait que, vers le milieu du mois d'avril, pendant les vacances de l'Assemblée nationale, 102 députés écrivirent à S. Em. le cardinal archevêque de Paris une lettre collective, pour s'associer d'avance à ce grand acte. Des feuilles malintentionnées ayant signalé comme une défection plus ou moins coupable, l'absence de bien des noms sur cette liste, M. de la Borderie, notre honorable directeur, adressa de Vitry, le 21 avril, au *Journal de Rennes*, une lettre justificative dont nous croyons devoir extraire quelques passages :

... Je n'ai pas signé la lettre des 102 pour une raison fort simple : j'en ai appris l'existence, il y a huit jours, par sa publication dans les journaux. Si je l'avais connue à temps, je me serais fait un honneur d'y adhérer, à la suite de l'illustre évêque d'Orléans, de MM. de Kerdrel, Depyre, Chesnelong, etc.

Je regrette extrêmement de n'avoir pu le faire, car nul n'est plus que moi convaincu de l'importance, non-seulement religieuse, mais sociale, nationale, patriotique, de l'Œuvre de Montmartre.

La France ne se relèvera pas sans un développement, sans un renouvellement complet de l'esprit d'union et de haute charité chrétienne dans la famille, dans la société, dans la nation. Entre citoyens — souvent même, hélas ! entre catholiques — n'est-ce pas là ce qui nous fait le plus défaut ? N'est-ce pas de ce défaut que nous périssons ? Et où donc trouver la source de cet esprit d'union, sinon dans le Cœur de ce grand Dieu qui embrasse tous les hommes dans son amour et qui les aime jusqu'à mourir ?

Aussi, croyez-le bien, Monsieur le Rédacteur, si les honorables députés qui ont pris l'initiative de la lettre à l'archevêque de Paris avaient bien voulu la communiquer à tous les membres de la droite et du centre droit, ce n'est pas cent deux signatures qu'elle porterait, c'est au moins deux à trois cents...

Il est, je pense, inutile d'insister. Mais quelle faute et quelle erreur déplorable de croire et de laisser croire au public qu'il n'y a dans l'Assemblée que cent deux députés catholiques !

III

M. Alfred Biré, dit le *Vendéen*, dont le nom est si connu et dont le caractère est si justement respecté en Vendée, a fait au Cercle catholique d'ouvriers de Luçon un certain nombre de conférences qu'il a eu l'heureuse idée de publier en brochure, sous le simple titre d'*Entretiens*. (Luçon, chez Bideaux. Brochure de 72 pages.)

Frappé, comme il le dit lui-même, de la facilité avec laquelle le peuple se laisse prendre aux « grands mots sonores, dont le sens vrai a été faussé », et de la facilité avec laquelle les hommes malintentionnés « l'entraînent, le soulèvent, en abusant son esprit par des préjugés ridicules », M. Biré combat l'influence qu'exercent certains mots, certains préjugés. Il s'est surtout attaché à détromper le peuple, qui croit, sur la parole de certains charlatans révolutionnaires, que l'enseignement populaire ne date que de la Révolution, et qu'il n'y a de bon enseignement que celui qu'on reçoit dans les écoles laïques. Après avoir montré que l'Eglise catholique a été, depuis l'origine du christianisme, l'institutrice de la France et du monde ; — que les congréganistes ne sont pas empêchés par le vœu d'obéissance qu'ils ont fait, d'élever et de former des hommes libres ; — que les élèves des Frères sont fort loin d'être mauvais patriotes, etc., etc. M. Alfred Biré résume toute la pensée de sa brochure en ces termes :

Il s'est rencontré des hommes qui ont attaqué chez le maître religieux la capacité, le zèle et le patriotisme ; sur ces motifs mensongers, on propose de leur enlever l'instruction primaire. Il faudrait, auparavant, démontrer qu'il y a en France des instituteurs laïques plus instruits, formant de meilleurs élèves, remplissant avec plus d'assiduité leurs fonctions, et aimant leur pays avec plus de passion. Cette preuve, on ne l'a pas faite ; on ne la fera pas.

Nous comptons sur le bon sens du peuple, sur son équité, à laquelle il revient toujours après l'entraînement qui l'emporte, pour espérer que l'instruction religieuse, si nécessaire à sa dignité, à son bonheur, indispensable à la grandeur de la France, ne perdra pas sa cause devant lui ; et que les instituteurs congréganistes pourront, longtemps encore, se dévouer à l'instruction du peuple et au service de la France ! C'est notre espérance, notre consolation dans ces jours de trouble et de douleur !

Rien de plus substantiel, rien de plus utile que ce petit volume, qui devrait être entre les mains de tous les pères de famille.

M. Victor Massé, l'éminent auteur de *Galatée*, des *Noces de Jeannette*, et d'une foule de mélodies charmantes, le compositeur souple et délicat, à qui la cité lorientaise est fière d'avoir donné le jour, a lu dernièrement à ses confrères de l'Institut une notice sur la vie et les travaux d'Auber,

qui révèle un véritable talent d'écrivain et de critique. Continuant la tradition d'Halévy, M. Victor Massé, dit un critique, a l'expression pittoresque et facile; ses aperçus sont pleins de finesse et d'observation; il porte des jugements précis et nets avec une sûreté remarquable, sans parti pris comme sans complaisance.

Malheureusement le cadre restreint qui nous est concédé ne nous permet pas de citer les nombreux passages qui nous ont intéressé; nous ne pouvons cependant résister au plaisir de donner ce fragment à propos des premiers ouvrages d'Auber :

Malgré des qualités incontestables, je demande la permission de faire quelques réserves et de trouver que cette première série d'opéras ne donne rien et ne fait rien pressentir de plus que ce qu'avaient donné précédemment Boieldieu et Nicolò. Chose singulière, Auber, dans la maturité de l'âge, fait la musique *clairette* d'un tout jeune homme !

C'est que, dans notre art, qui procède d'intuition et d'expérience, l'âge musical d'un compositeur ne date que de ses débuts; on est presque toujours un adolescent quand on commence; Auber à quarante-deux ans, et Mozart à quinze, se ressemblent plus qu'on ne croit.

Voilà qui est très-bien observé et très-bien dit : aussi regrettons-nous vivement d'être forcé de renvoyer nos lecteurs à la notice de M. Victor Massé, qui vient d'être publiée dans le *Ménestrel*, pour dire quelques mots de la nouvelle œuvre musicale de l'un de nos jeunes compatriotes M. Serpette, déjà connu par l'opérette de *la Branche cassée*. Dans le vaudeville amusant, représenté le 29 mai dernier, au théâtre des Variétés, sous le titre du *Manoir de Pictordu*, on assiste aux tribulations de Flochardet, plumassier enrichi, qui s'est rendu acquéreur du manoir de Pictordu, dont l'ancien propriétaire a été obligé de se défaire, après s'être ruiné au jeu. Mais la chance revient au comte de Pictordu; il veut racheter le manoir de ses ancêtres. Refus du plumassier, auquel le comte et ses amis font toutes les farces imaginables pour les dégoûter du château. Heureusement pour Flochardet, sa fille est charmante; le comte en devient amoureux; il renonce à ses projets, et la demande en mariage à son père, qui s'empresse de la lui accorder.

La musique que M. Serpette a brodée sur ce canevas est très-agréable à entendre; elle est coulante et alerte, et son style facile convient parfaitement à l'opérette. Le jeune compositeur a eu le rare bon sens de comprendre qu'il était inutile d'y afficher des prétentions au grand opéra, et deux numéros de sa partition ont été bissés, dont une chanson d'un tour mélodique très-heureusement trouvé. Ce nouveau succès promet un brillant avenir musical au jeune maître, qui serait fort heureusement inspiré

de quitter les sentiers trop souvent fangeux du libretto d'opérette, sentiers dont il commence à perdre les traces, pour se diriger franchement vers ceux de l'*opéra comique*.

Aurons-nous assez d'espace pour donner quelques détails sur un événement artistique considérable, qui constate un heureux progrès dans la décentralisation provinciale? La ville de Brest, qui n'a pas encore de musée de peinture, vient d'essayer, dans les deux galeries supérieures de ses halles, une exposition des beaux-arts, qui, grâce au dévouement des principaux commissaires, MM. Mayer et Chedeville, a complètement réussi. Elle ne compte pas moins de 800 tableaux, dessins ou gravures, sans parler de bronzes d'art, des marbres, des albâtres, des terres cuites, des orfèvreries; et parmi tout cela, des œuvres fort remarquables: une charmante terre cuite, *la Rieuse*, de Carpeaux, des Gilbert, un Van der Werf, un Jordaens, un de Troy, des Fisher, un Christ attribué à Velasquez, des copies de Rembrandt, de Ruysdaël, de Boucher, de Sigalon, un paysage attribué au Poussin, un Greuze, un Gérôme, etc., etc. La population brestoise est à la fois surprise et charmée de cette exhibition longtemps rêvée et jugée irréalisable. C'est le meilleur argument en faveur de la création d'un musée de peinture en cette ville.

A ce propos, n'oublions pas de constater que le tableau d'un jeune artiste nantais, M. Luc-Olivier Merson, l'une des œuvres les plus remarquées de l'exposition de Paris (*Bella matribus detestata*), vient d'être acquis pour une collection anglaise au prix de 15,000 francs. Après cela, qu'on dise encore « gueux comme un peintre! » Il est certain que le tableau de M. Merson, déjà reproduit par la gravure, est d'une excellente école et dénote un talent devenu tout à fait sûr de lui-même.

Enfin, tous les amis de M. G. Bourgerel, le laborieux et fécond architecte de notre ville, apprendront avec plaisir que la Société centrale des architectes, fondée le 23 mai 1843, et qui, depuis deux ans seulement, distribue des récompenses à l'architecture privée, dans un congrès solennel où figurent les membres les plus éminents de l'Institut, vient de lui décerner la grande médaille d'or accordée à l'architecte le plus méritant des départements. C'est là le plus beau couronnement d'une carrière honorable, toute vouée à l'art et au travail.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

- ADRESSES DE SAINT-BRIEUC, par rues et par professions. In-16, 48 p. — Saint-Brieuc, imp. et lib. Guyon..... » 30
- ALMANACH COMMERCIAL ET ADMINISTRATIF DE LA VENDÉE POUR 1875. In-18, 126 p. — Angers, imp. Lachèse, Belleuvre et Dolbeau; Fontenay-le Comte, libr. Robuchon..... » 15
- ANNUAIRE DE L'ARRONDISSEMENT ET DES BAINS DE MER DE SAINT-MALO; almanach des adresses et guide, 1875. In-16, 383 p. — Saint-Malo, impr. Renault..... 1 25
- CAHIER GÉNÉRAL DES DOLEANCES, PLAINTES ET REMONTRANCES DU TIERS-ÉTAT DE LA PROVINCE DU POITOU EN 1789. In-12, 30 p. — Poitiers, imp. Boileau et Raimond.
- CHANTS DE LA MESSE, DES VÊPRES ET DES SALUTS, suivis de la messe des Morts, à l'usage de tous les fidèles du diocèse de Nantes; par J. M. C., prêtre. *Nouvelle édition*, considérablement augmentée. In-32, 159 p. — Rennes, imp. Vatar.
- CHAPELLE DE NOTRE-DAME DES LUCS, REINE DES MARTYRS, diocèse de Luçon (Vendée); par l'abbé Jean Bart, curé des Lucs. 2^e édition. In-12, 68 p. — Nantes, imp. Grinsard; lib. Libaros.
- EGLOGUES POITEVINES SUR DIFFÉRENTES MATIÈRES DE CONTROVERSES POUR L'UTILITÉ DU VULGAIRE DU POITOU, dédiées à M^{re} le maréchal d'Estrées, par feu messire Jean Babu, prêtre et curé de Soudan. Nouvelle édition, avec une notice sur Jean Babu et un glossaire. In-12, xx-103 p. — Niort, imp. Favre.
- ENFANT (L') SAGE A TROIS ANS. Ar buguel fur da tri bloas. Lequet e brezonnec a nevez gant Guillem Dubois Hardy. In-64, 32 p. — Morlaix, imp. et lib. Haslé.
- FILS (LE) DU SAUVETEUR; par L. Tiercelin. Au profit de la caisse de retraite des Hospitaliers-Sauveteurs bretons. In-8^o, 12 p. — Rennes, imp. Bazouge..... 50 c.
- FOUILLES FAITES EN 1873 A SAINT-DONATIEN, avec plans et dessins. In-8^o, 115 p. et 14 pl. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.
Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*.
- JEAN-BART ET CHARLES KEYSER; par G. de Landelle. In-4 à 2 col., 97 p. — Paris, imp. Voisvenel..... 1 fr. 20.
- MIS AR GALON SACR A JÉSUS. Lequet e brezonnec; gant an autrou J.-F. Roux, person kerglof. In-12, 251 p. — Landerneau, imp. et lib. Desmoulins.
- MIZ NEVEZ AR GALOUN-SACR PE KENTELLIUO DA LENN BEP DEIZ A VIZ EVEN; an otrou Perrot, person taole ha missioner apostolic. In-16, 64 p. — Morlaix, imp. et lib. Lédan.
- PEDENNEU EIT SANTEFIEIN EN DEUEH, EIT CLEUET EN OVEREN, ETC. Molle real nehué cresquet a Pedenneu hag a hymneu nehué revé er guis romaen. In-18, 568 p. et fig. — Vannes, imp. et lib. Galles.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME TRENTE-SEPTIÈME

ANNÉE 1875. — PREMIER SEMESTRE.

JANVIER.

Études artistiques. — Notice sur la vie et les œuvres de Schnetz, par M. Paul Baudry, de l'Institut.....	5
Le roman scientifique. — M. Jules Verne et ses œuvres, par M. Lucien Dubois.....	17
Chacun son goût, proverbe, par M. Alfred de Courcy.....	25
Poésie. — Le vieux chêne, sonnet, par M. Raymond du Doré.....	42
Biographies vendéennes. — La Mère Saint-Benoît, supérieure des Ursulines de Jésus, par M. C. Merland.....	43
Liste des victimes de Quiberon (suite), par M. Eugène de la Gournerie.....	54
Notices et comptes rendus. — <i>Les fondateurs de Lorient</i> , de M. F. Gégou, par M. de Kerpenic. — <i>La fille de Carilès</i> , de Mme J. Colomb, par M. C. M. — <i>L'épopée vendéenne : Petits drames vendéens</i> , de M. Emile Grimaud, par M. Arthur de la Borderie.....	67
Chronique, par M. Louis de Kerjean. — Erratum relatif à Noël du Fail.....	80
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	87

FÉVRIER.

Le roman scientifique. — M. Jules Verne et ses œuvres (fin), par M. Lucien Dubois.....	89
An guin, an ed. Nouvelle explication sur l'origine d'une ancienne coutume bretonne, par M. Duseigneur.....	101
Impressions de voyage. — Jersey, par M. Hippolyte Le Gouvello.....	107
Un bourgeois de Paris, par M. Edmond Biré.....	118
Liste des victimes de Quiberon (suite), par M. Eugène de la Gournerie.....	123
Biographies vendéennes. — La mère Saint-Benoît, supérieure des Ursulines de Jésus (suite), par M. C. Merland.....	144

TOME XXXVII (VII DE LA 4^e SÉRIE.)

33

Notices et comptes rendus. — <i>L'Heure du rêve</i> , poésies, de M. Eugène Orieux, par M. Emile Grimaud. — <i>Les cent petites Toiles champêtres</i> , de M. Numa d'Angély, par M. Prosper Blanchemain. — LA FAMILLE DONDEL. — <i>La Légende des Paladins</i> , par M. J. Autran, de l'Académie française.....	154
Chronique, par M. Louis de Kerjean.....	163
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	168

MARS.

Biographies vendéennes. — La mère Saint-Benoît, supérieure des Ursulines de Jésus (fin), par M. C. Merland.....	169
Études dramatiques. — Arthur de Bretagne, par M. Louis Tiercelin.....	185
An guin, an ed. Nouvelle explication sur l'origine d'une ancienne coutume bretonne (fin), par M. Duseigneur.....	212
Liste des victimes de Quiberon (fin), par M. Eugène de la Gournerie.....	220
La Bretagne à l'Académie française. — Jean Chapelain (1595-1674), par M. René Kerviler.....	228
Notices et comptes rendus. — <i>Histoire des anciens hôpitaux de Nantes</i> , par M. Léon Maître. — <i>Poésies</i> , de M. Joseph Rousse, par M. Emile Grimaud. — <i>Sonnets et Poésies</i> , de M. Emile Péhant, par M. Prosper Blanchemain.....	241
Chronique, par M. Louis de Kerjean.....	248
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	252

AVRIL.

L'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers et ses résultats actuels dans la Bretagne et la Vendée, par M. Hippolyte le Gouvello..	253
Études dramatiques. — Arthur de Bretagne (fin), par M. Louis Tiercelin.....	270
Le martyr de saint Hippolyte, poème, par M. Yves Ropartz.....	295
La Bretagne à l'Académie française. — VI. Jean Chapelain (1595-1674) (suite), par M. René Kerviler.....	304
Notices et comptes rendus. — <i>Lettres inédites du R. P. Lacordaire</i> , par M. Eugène de la Gournerie. — <i>Un livre de Jacques de Vernant</i>	321
Chronique, par M. Louis de Kerjean.....	328
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	332

MAI.

Les villes de Bretagne. — Moncontour et ses environs, par M. Charles Thenaisie.....	333
Documents inédits. — Une visite de la reine Anne à Nantes (1505), par M. S. de la Nicollière-Teijeiro.....	346
Le télégraphe, proverbe, par M. Alfred de Courcy.....	352
L'art chrétien, par M. l'abbé P. Gaborit.....	365
Poésie. — Mai, par M. N. Mille.....	372
La Bretagne à l'Académie française. — VI. Jean Chapelain (1595-1674) (suite), par M. René Kerviler.....	381
Notices et comptes rendus. — <i>Géologie et révélation</i> , traduction de l'anglais du Rév. Gerald Molloy, par M. l'abbé Hamard, prêtre de l'Oratoire de Rennes. — <i>Physionomie de saints</i> , de M. Ernest Hello, par M. Hippolyte Le Gouvello.....	402
Chronique.....	407
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	412

JUIN.

Le drame politique en France au XVI ^e siècle. — I. Le triomphe de la Ligue, par M. Arthur de la Borderie.....	413
Documents inédits sur la Révolution. — Le jugement de M ^{me} de Sécillon (1794) par M. l'abbé Piéderrière.....	428
Les anciens hôpitaux de Nantes, par M. Eugène de la Gournerie..	436
Souvenirs des guerres de Vendée. — Un déjeuner de bivouac, par M. l'abbé Augereau.....	449
La Bretagne à l'Académie française. — VI. Jean Chapelain (1595-1674) (suite), par M. René Kerviler.....	452
Notices et comptes rendus. — <i>Rome capitale</i> , de M. Victor Fournel, par M. Lucien Dubois. — <i>Visites au Saint-Sacrement</i> , par M. l'abbé Goudé. — <i>Le Pôle et l'Équateur</i> , de M. Lucien Dubois, par M. Edmond Bire. — <i>La Vie rurale</i> , Journal de campagne, par M. J. Autran, de l'Académie française.....	474
Chronique, par M. Louis de Kerjean.....	482
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	492

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

RELIGION.

L'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers et ses résultats actuels dans la Bretagne et la Vendée, par M. Hippolyte Le Gouvello, 253-269. — Le sacre de M^r Le Coq, et son entrée solennelle à Luçon, 407-411. — Visites au Saint-Sacrement, par M. l'abbé Goudé, 477.

HISTOIRE.

ÉTUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — Liste des victimes de Quiberon (suite et fin), par M. Eugène de la Gournerie, 54-66, 128-143, 220-227. — Une visite de la reine Anne à Nantes (1505), par M. S. de la Nicollière-Teijeiro, 345-351. — *An guin*, an éd. Nouvelle explication sur l'origine d'une ancienne coutume bretonne, par M. Duseigneur, 101-107, 212-219. Moncontour et ses environs, par M. Charles Thenaisie, 333-345. — Le jugement de M^{me} de Sécillou, par M. l'abbé Piéderrière, 428-435.

BIOGRAPHIE. — La Mère Saint-Benoît, supérieure des Ursulines de Jésus, par M. C. Merland, 43-53, 144-153, 169-184. — M. Augustin Cochin, par M. Edmond Biré, 118-127. — MM. Audiganne, 80-81; Créteineau-Joly, 81-82; Dom Guéranger, 163-164; Dahirel, 165; amiral La Place, 165; Moët de la Forte-Maison, 165-166; de la Borderie père, 328; Edouard Duclos, 328-329; général comte de Bremond d'Ars, 329; Testard du Cosquer, 329; Félix Thomas, 339; l'abbé Fouchard, 329. — La famille Dondel, 160-162.

CRITIQUE HISTORIQUE. — *Les Fondateurs de Lorient*, de M. F. Jégou, par M. L. de Kerpenic, 67-69. — *Histoire des anciens hôpitaux de Nantes*, par M. Léon Maître, 241-242, 436-448. — *Géologie et révélation*, traduit de l'anglais, du Rév. Gerald Molloy, par M. l'abbé Hamard, 402-405. — *Physionomie de saints*, de M. Ernest Hello, par M. Hippolyte Le Gouvello, 405-406. — *Histoire administrative des anciens hôpitaux de Nantes*, de M. Léon Maître, par M. Eugène de la Gournerie, 436-448.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique, par M. Louis de Kerjean, de janvier, 80-86; — de février, 163-167; — de mars, 248-251; — d'avril, 328-331; — de juin, 482-491. — Chronique de mai, par M. X, 407-411.

LITTÉRATURE.

RÉCITS ET NOUVELLES. — Chacun son goût, proverbe, par M. Alfred de Courcy, 25-41. — Jersey, impressions de voyage, par M. Hippolyte Le Gouvello, 107-117. — Arthur de Bretagne, drame en quatre actes, par

TABLE DES ARTICLES PAR ORDRE DE MATIÈRES. 497

M. Louis Tiercelin, 185-211, 270-294. — Le télégraphe, proverbe, par M. Alfred de Courcy, 352-364. — Un déjeuner de bivouac, par M. l'abbé Augereau, 449-451.

ÉTUDES LITTÉRAIRES. — Le roman scientifique. M. Jules Verne et ses œuvres, par M. Lucien Dubois, 17-21, 89-100. — L'épopée vendéenne: *Petits drames vendéens*, de M. Emile Grimaud, par M. Arthur de la Borderie, 71-79. — Un bourgeois de Paris, par M. Edmond Biré, 118-127. — Jean Chapelain (1595-1674), par M. René Kerviler, 228-240, 304-320, 381-401, 452-473. — Le drame politique en France au XVI^e siècle. I. Le triomphe de la Ligue, par M. Arthur de la Borderie, 413-427.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *La fille de Carilès*, de M^{me} J. Colomb, par M. C. M., 69-71. — *L'Heure du Rêve*, de M. Eugène Orioux, par M. Emile Grimaud, 154-158. — *Les cent petites toiles champêtres*, de M. Numa d'Angély, par M. Prosper Blanchemain, 158-159. — *La Légende des paladins*, par M. Joseph Autran, 162. — *Poésies*, de M. Joseph Rousse, par M. Emile Grimaud, 242-244. — *Sonnets et poésies*, de M. Emile Péhant, par M. Prosper Blanchemain, 244-247. — *Lettres inédites du R. P. Lacordaire*, par M. Eugène de la Gournerie, 321-326. — *Un livre de Jacques de Vernant*, 327. — *Rome capitale*, de M. Victor Fournel, par M. Lucien Dubois, 474-477. — *Le Pôle et l'Équateur*, de M. Lucien Dubois, par M. Edmond Biré, 478-481. — *La Vie rurale*, par M. J. Autran, de l'Académie française, 481.

POÉSIE. — Le vieux chêne, sonnet, par M. Raymond du Doré, 42. — Le martyr de saint Hippolyte, par M. Yves Ropartz, 295-303. — Mai, par M. N. Mille, 372-380.

BEAUX-ARTS.

Notice sur la vie et les œuvres de Schnetz, par M. Paul Baudry, de l'Institut, 5-16. — *L'Art chrétien*, par M. l'abbé Gaborit, 365-371.

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie bretonne et vendéenne, 87, 168, 252, 332, 412, 492.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME.

- Augustin Cochin*, par M. le C^{te} A. de Falloux, de l'Acad. fr., 118-127.
Débris (les) de Quiberon, par M. Eugène de la Gournerie, 327.
Fille (la) de Carilès, par M^{me} J. Colomb, 69-71.
Fondateurs (les) de Lorient, par M. F. Jégou, 67-69.
Géologie et révélation, traduit de l'anglais du Rév. Gérald Molloy, par M. l'abbé Hamard, 402-405.
Guide (le) de l'art chrétien, par M. le C^{te} H. de Grimouard de Saint-Laurent, 365-374.
Heure (l') du Rêve, par M. Eugène Orioux, 154-158.
Histoire administrative des anciens hôpitaux de Nantes, par M. Léon Maltre, 436-448.
Légende (la) des paladins, par M. Joseph Autran, 162.
Lettres inédites du R. P. Lacordaire, 321-326.
Notice sur la vie et les œuvres de Schnetz, par M. Paul Baudry, de l'Institut, 5-16.
Œuvres de M. Jules Verne, 17-24, 89-100.
Petits drames vendéens, poèmes et sonnets, par M. Emile Grimaud, 71-79.
Physionomie de saints, par M. Ernest Hello, 405-406.
Poésies, par M. Joseph Rousse, 242-244.
Pôle (le) et l'Equateur, par M. Lucien Dubois, 478-481.
Rome capitale, par M. Victor Fournel, 474-477.
Sonnets et poésies, par M. Emile Péhant, 244-247.
Vie (la) rurale, par M. J. Autran, 481.
Visites au Saint-Sacrement, par M. l'abbé Goudé, 477.

FIN DU TOME TRENTE-SEPTIÈME.

LE CORRESPONDANT

N^o du 25 Mai 1875. — I. Saint Grégoire VII, moine et pape. (C^{te} de Montalembert). — II. Fonctionnaires et boyards, deuxième partie. (Prince J. Lubomirski). — III. Corneille inconnu. III. La tendresse et l'héroïsme chez Corneille. (Jules Levallois). — IV. Vienne, Salzbourg et le Tyrol (André Joubert). — V. La Franc-Maçonnerie, par M^{sr} l'évêque d'Orléans. (C^{te} de Champagny, de l'Acad. fr.). — VI. Le Salon de 1875. (Arthur Duparc). — VII. Mélanges. — VIII. Quinzaine politique. (Auguste Boucher).

N^o du 10 Juin 1875. — I. Saint Grégoire VII, moine et pape, II (C^{te} de Montalembert). — II. Louis XIII et Richelieu, III (Marius Topin). — III. Fonctionnaires et boyards, deuxième partie, (suite) (Prince J. Lubomirski). — IV. M. le général Chanzy, gouverneur général civil de l'Algérie. (Henri Verne). — V. La liberté de l'enseignement supérieur. (G.-A. Heinrich). — VI. La nouvelle édition de Froissart. (Ferdinand Delaunay). — VII. Revue scientifique. (P. Sainte-Claire Deville). — VIII. Mélanges. — IX. Quinzaine politique. (Auguste Boucher).

CONDITIONS D'ABONNEMENT

DE LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE.

La Revue de Bretagne et de Vendée paraît le 25 de chaque mois, par livraisons de 80 ou 88 pages, format in-8°.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Hors Nantes... 15 fr. par an. || Pour Nantes... 12 fr. par an.

ON SOUSCRIT A LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE CHEZ

A Nantes.. Au bureau de la Revue, pl. du Commerce, 4.	A Brest.... LEFOURNIER.
A Paris.... DUMOULIN, libraire, quai des Grands-Augustins, 13.	A Lorient... CHARLES.
A. AUBRY, rue Séguier, 18.	A Fontenay. FILLON.
A Rennes... VERDIER.	A Luçon... ANTIGNY.
PLIHON.	A Vitré.... GUAYS.
FOUGERAY.	A Morlaix.. LE LÉDAN.
DENIEL.	A Lannion.. LE GOFFIC.
A Vannes.. GALLES.	A Dinan.... HUART.
A St-Brieuc. PRUD'HOMME.	A Redon... DUBOIS.
A Quimperlé. TH. CLAIRET.	A St-Malo.. CONI.
	A Tréguier.. LE FLEM.
	A Fougères. BREHIER.